

LE DOSSIER : La culture, un enjeu majeur d'émancipation

MÉMOIRES D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS - JUILLET 2023 - N° 13 - 2 EUROS
SUPPLÉMENT AU GUIDE N° 915 JUILLET 2023

INSTITUT
D'HISTOIRE
SOCIALE

ins fédération
des services
publics
la
CGT

LE DOSSIER :
La culture, un enjeu majeur
d'émancipation

MÉMOIRES
D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS - JUILLET 2023 - N° 13 - 2 EUROS
SUPPLÉMENT AU GUIDE N° 915 JUILLET 2023

Sommaire

Directeur de la publication :

Philippe Coanet
Rédacteur en chef : Pierre Legoy
Maquette : Christine Demoor
Photo Une : Raouï Dufy Musique de la
Douane au Havre 1951 Aquarelle, Musée
d'art moderne André Malraux, Le Havre

Conseil d'administration de l'IHS CGT de la Fédération CGT des Services publics

Alain POUCHOL, président d'honneur
Philippe COANET, président
Pierre LEGOY, secrétaire
Nadine BRICOUT, trésorière
Jean-François BEAL
Danielle BERLAIMONT
Jean-Bruno BOUERI
Lise BOUVERET
Vincent DEBEIR
Angèle DE ROSSO
Florence DELSONS
Michel LAVIGNE
Dideir LOUVET
Baptiste TALBOT
Laurent TREMINTIN

Conseil scientifique :

Emmanuel BELLANGER, historien chargé
de recherches au CNRS. Centre de l'Histoire
sociale du 20^e siècle à Paris I
Sophie BÉROUD, politiste maître de confé-
rence à l'Université Lyon II
Dominique DURAND, journaliste historien
Florian GALLIEN, archiviste
Jacques GIRAULT, historien, professeur
émérite de l'Université Paris XIII
Colette GRANDCLAUDON, administrateur
territorial, mission Histoire du CNFPT
Julian MISCHI, directeur de recherches INRA
Guillaume ROUBAUD-QUASHIE, rédacteur
en chef de la revue de « Cause commune »
Stéphane SIROT, historien, enseignant à
l'Université de Cergy-Pontoise et de Nantes
Emeric TELLIER, doctorant du Centre d'his-
toire sociale du XX^e siècle, Paris I

Contact :

Florian GALLIEN : 01 55 82 88 22
ihfsdsp@cgt.fr

Impression, routage :

RIVET PRESSE-ÉDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 04 49 50

Édito	3
La vie de l'IHS	4
Le coin des archives - 1940 : les archives de la fédération spoliées	6
Une histoire de la Fédération CGT des Services publics.....	7

DOSSIER

LA CULTURE, UN ENJEU MAJEUR D'ÉMANCIPATION	10
La lecture publique comme vecteur d'une fonction publique municipale en formation des années 1930 aux années 1950 : La figure atypique de Georgette de Grolier	13
Bibliothèques, écoles de musique... 1988-1992 / 5 années de lutte	17
Qualité du service public local, qualification des fonctionnaires territoriaux, promotion sociale et émancipation - 50 années de combat de la CGT pour le CNFPT et le service public de formation professionnelle.....	20
Figures militantes - Noémie Bardot, secrétaire de mairie	22
Bulletin d'adhésion	24



Raouï Dufy Musique de la Douane au Havre 1951 Aquarelle, Musée d'art moderne André Malraux, Le Havre

édito

Didier Louvet

L'épisode de la réforme des retraites nous laisse à penser que les dirigeant-es adorent la démocratie seulement lorsque nous acquiesçons à toutes leurs volontés. Tout est méthodiquement organisé pour qu'ils-elles arrivent légitimement à leurs fins, même si cela éloigne davantage les citoyen-nes des urnes et de la participation à la vie collective. Macron et son gouvernement « osent tout et c'est à cela qu'on les reconnaît ». Le cadre du projet de réforme des retraites n'était pas de bon augure puisqu'il avait été intégré dans le PLFRSS (projet

time recours, un projet d'abrogation de la loi portant l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

Sur commande du gouvernement, la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet a utilisé l'article 40 de la constitution pour empêcher tout vote sur l'initiative. Une nouvelle fois, l'Assemblée nationale a été bâillonnée et, de fait, c'est tout un peuple qui est à nouveau muselé.

De nombreuses réactions d'indignation se sont exprimées, certain-es n'hésitant pas à souligner le caractère inique de toute cette procédure visant à entraver

Une démocratie conçue pour ne pas écouter le peuple

de loi de finances rectificative de la Sécurité sociale) qui active automatiquement l'article 47.1. Celui-ci permet de limiter le temps accordé au Parlement pour le débat. L'Assemblée nationale ne disposait que de 20 jours pour voter le texte. Sans vote, le document est transféré, sans les amendements adoptés en première lecture, au Sénat qui dispose de 15 jours pour statuer et, à défaut, c'est à la commission mixte paritaire de trancher. La procédure totale du Parlement se limite à 50 jours. Le gouvernement observait malgré cela de grandes difficultés à imposer la procédure. Il dégaina alors l'article 44.3 qui permet au gouvernement d'accélérer la discussion en choisissant un vote bloqué sur les seuls amendements retenus par le gouvernement. La voie vers l'article 49.3 était désormais ouverte. Ce fut le coup de tonnerre le 17 mars 2023 quand Élisabeth Borne engagea la responsabilité de son gouvernement en déclenchant le 49.3. Le gouvernement pouvait valider ainsi son projet de réforme des retraites sans vote à l'Assemblée nationale. Cet acte fut suivi des rejets constitutionnels des 2 référendums d'initiative partagée (RIP) qui ont empêché les citoyen-nes de s'exprimer sur le sujet. Un groupe parlementaire déposa, en ul-

le travail du Parlement et notamment de l'Assemblée nationale.

Pourtant, l'utilisation de tous ces articles a été régulière depuis l'avènement de la 5^e République. L'article 40 a été utilisé pour la 25^e fois depuis 1958. Le 49.3 a été appliqué pour la 100^e fois le 17 mars 2023...

Le problème n'est donc pas la légitimité de ces articles inscrits dans la Constitution mais dans la Constitution de la 5^e République qui se résume à « *Jupiter est d'accord avec vous si vous êtes en osmose avec lui* ». Faut-il s'en étonner alors que cette République a été mise en place par un général dans une période de guerre, après 20 ans de conflit? Tout a été prévu pour que le gouvernement puisse fonctionner en toutes circonstances, et sans l'accord du Peuple.

Le système électoral a été basé sur un mode ne respectant pas la proportionnelle ni les votes blancs et nuls. Certain-nes rétorqueront que ceci a permis de fermer, jusqu'à présent, la porte du pouvoir aux extrêmes droites. Certes, mais, à force de vouloir bloquer la porte, ne sommes-nous pas en train de leur offrir les clés?

À force d'avoir peur de l'avis des citoyen-nes, il y a le risque de ne représenter que soi-même.

Nous sommes dans un monde où nous constatons que la démocratie est partout menacée et remplacée par la démagogie et la malhonnêteté. Les exemples se multiplient tels que les contestations des élections aux États-Unis ou au Brésil. L'ex-président des États-Unis n'hésite pas à cacher des dossiers secrets de la Maison-Blanche à son domicile. À notre niveau hexagonal, nous avons un ex-chargé de mission de l'Élysée qui a dérobé un coffre-fort avant une perquisition de la police, etc.

Tout ceci est déplorable.

Ne se retrouvant plus dans ces élites qui se moquent d'eux, 1 Français sur 2 ne participe plus aux élections selon la nature des scrutins. Il est à craindre que cela ne s'améliore guère. Cela laisse le champ libre à ceux-celles qui veulent décider pour nous et ce n'est pas supportable, mais ce n'est pas une fatalité!

Face à la désinformation, nous opposons la formation et les arguments indiscutables tirés des faits.

Mieux connaître les luttes sociales et les hommes et femmes sincères qui les ont animées redonne espoir. C'est dans ce sens qu'est rédigée, par le conseil scientifique et l'Institut d'Histoire Sociale de la Fédération des Services publics, une série de 3 tomes qui retracent les parcours de ceux-celles qui ont créé notre fédération et gagné les avancées collectives jusqu'à l'avènement du statut de la Fonction publique territoriale, puis de ses évolutions. Le socle de la démocratie repose sur la connaissance de l'expérience et du vécu des générations qui ont construit l'Histoire que nous devons prolonger.

Notre fédération fête ses 120 ans d'existence et se félicite de l'édition de ces 3 ouvrages écrits par des spécialistes indépendants qui inscriront dans l'avenir la connaissance de notre passé.

fédération
des services
publicsla
cgt 1903
2023LA NAISSANCE
DE LA FÉDÉRATION DES MUNICIPALUX

1895

La Fédération CGT des Services publics est créée à Limoges la Confédération Générale du Travail.



1903

Lors d'un congrès tenu à Bourges, sur convocation du Bureau de la CGT, est créé la Fédération nationale des travailleurs municipaux. 9 délégués représentent 11 syndicats et 4 000 syndiqués. Sont présents ceux de Saint-Etienne, Paris, Bourges, Montluçon, Tours, Lille, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine ainsi que le syndicat des ouvriers et ouvrières professionnels et journaliers de l'Assistance publique de Paris. Le citoyen Terrioux en est le 1^{er} secrétaire général.

1907

Une Fédération CGT des Services de santé de France et des colonies est constituée. Huit syndicats y sont présents : ceux de Paris, Lyon, Toulouse, Toulon, Bron, Carcassonne, Montpellier et Marseille.

1914



La Fédération des municipaux et départementaux réunit 14 000 adhérents en 33 organisations. Après la guerre, en 1919, elle prend le nom de Fédération nationale du personnel des services publics des départements, des villes et des communes concédées ou assimilées (France et colonies) et compte alors 40 000 adhérents.

1919

Dans les premiers jours de septembre une grève se déclenche dans les mairies de la banlieue parisienne. Les revendications : conditions de travail, vie chère, salaires mais aussi l'institution d'une caisse unique de retraite et un statut type du personnel communal dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants.

LA "GRANDE GRÈVE" DES COMMUNAUX
DE SEPTEMBRE 1919 UNE VICTOIRE
STATUTAIRE, UN NOUVEAU RAPPORT
MAIRE-PERSONNEL COMMUNAL

EXTRAITS DE L'ARTICLE D'EMMANUEL BELLANGER DANS MEMAV N°7

La grève de septembre 1919, qui paralyse pendant quatre jours les services municipaux de la banlieue parisienne, surprend l'État et les maires du Grand Paris par son ampleur et ses conséquences sur la vie locale. Cette première manifestation d'agents communaux, jusqu'ici très respectueux de l'autorité paternelle des édiles et de leurs secrétaires de mairie, provoque l'émoi à l'in-

tar de la réaction d'Ernest Deloison, maire républicain libéral de Neuilly-sur-Seine. Ce dernier trouve cette attitude de rébellion des agents communaux « d'autant plus pénible que les maires auraient toujours examiné leurs desiderata avec le plus grand esprit de bienveillance », affirme-t-il lors de la séance du conseil municipal extraordinaire du 20 septembre 1919.



Grève 1919



Nettoyage - Paris



L'assemblée générale annuelle de notre IHS s'est tenue le mercredi 25 janvier à l'occasion d'un CNF en présence d'une quinzaine de camarades en présentiel à Montreuil, et une vingtaine en visio. L'AG a notamment décidé de porter à 20 euros la cotisation annuelle « individuels » (les autres montants demeurant inchangés). Rappelons que la cotisation inclut l'abonnement aux Cahiers d'histoire sociale de l'IHS confédéral pour lequel nous reversons 12 euros par adhérent-e abonné-e.

Depuis la pandémie du covid, le nombre d'adhérent-es à notre IHS a baissé et nous sommes aujourd'hui loin de l'objectif des 200 adhérent-es qu'avait fixé l'AG de début 2020. Or, le nombre d'adhérent-es, tant individuel-les que collectifs-ives, des organisations fédérales (syndicats, CSD, CFR) est important, aussi bien pour le financement des activités que pour marquer l'attachement et le soutien des syndiqué-es au travail de valorisation de l'histoire de la CGT des Services publics territoriaux. Ce travail, qui participe de la formation, de l'éducation populaire, est une aide précieuse pour les militant-es pour situer leur action syndicale dans une perspective.

L'AG a également voté la reconduction de toutes les membres sortants du Conseil d'administration et a élu deux nouveaux membres : Michel LAVIGNE et Laurent TREMINTIN, tous deux retraités.

Le nouveau Conseil d'administration
s'est réuni le 17 mai

10 camarades étaient présent-es, 5 en présentiel à Montreuil et 5 en visio. Il a confirmé le mandat donné à Vincent pour signer la convention avec les éditions de l'Atelier pour le volume 1 de l'histoire de la fédération.

Les initiatives pour les 120 ans
de la Fédération

L'exposition 120 ans est en cours de finalisation. Elle se présentera sous la forme de 12 Roll-up (panneaux déroulants mobiles).

Les premières conférences sur l'histoire de la fédération se tiendront le 15 juin à Lille et le 16 à Abbeville dans la Somme. C'est Vincent qui sera le conférencier. Puis, début juillet, ce sera le tour de Philippe aux journées d'été de la CEF à Courcelle, les 3 et 4 juillet. À noter que trois des anciens secrétaires généraux de la Fédération y

participeront : Alain, Vincent et Baptiste. Maïté Lassalle, en congés, ne pourra participer.

Philippe animera deux autres conférences en septembre dans la Loire : une à Saint-Étienne et une à Roanne.

Didier Louvet est chargé de coordonner le planning des dates et des conférencières et conférenciers. Si vous souhaitez organiser une conférence-débat, vous pouvez prendre contact avec lui à la fédération.

Le volume 2 du livre sur l'histoire de la Fédération devrait être imprimé en juin.

Avec l'accord des éditions de l'Atelier, la souscription est prolongée jusqu'au 15 juillet. Le bulletin de souscription est à télécharger sur le site web de la fédération à la rubrique *l'Institut d'Histoire Sociale*.

Le travail de recherche et d'écriture du volume 1 (années 1895 à 1975) est bien engagé par Dominique Durand. Un comité de pilotage se réunit le 8 juin.

Du côté de l'IHS confédéral

Philippe Coanet a représenté la fédération et notre IHS à l'assemblée générale annuelle de l'IHS confédéral le 16 mai à Montreuil. Il y a été réélu au Conseil d'administration.

Michel Lavigne a participé, pour notre Conseil d'administration, aux Journées nationales d'étude des IHS du 30 mai au 2 juin au Cap d'Agde.

Le 7 novembre, dans le patio Georges Séguy du siège de la CGT, se tiendra le **6^e Salon du livre d'histoire sociale organisé par l'IHS confédéral**. Notre IHS tiendra un stand avec la participation prévue de Dominique Durand, Philippe Coanet, Danièle Berlaimont et Florian Gallien. Un micro-débat avec Dominique et Philippe autour du tome 2 de l'histoire de la fédération est programmé par l'IHS confédéral. Nous appelons les militant·es de la région parisienne qui ne seront pas au congrès fédéral à venir visiter ce salon très intéressant.

L'IHS de la CGT sort une nouvelle collection (Repères historiques) de petits livres d'environ 120 pages au prix de 9 euros à destination d'un large public de syndiqué·es. Tantôt écrits par des historiens, tantôt par des syndicalistes CGT, ils permettent de donner un éclairage historique à la portée de toutes et tous sur des questions d'actualité. Trois livres sont déjà parus : *L'État contre les syndicalistes ?* *Agir pour la paix*. *À la conquête du temps libre*.

6^e SALON DU LIVRE D'HISTOIRE SOCIALE
MARDI 7 NOVEMBRE 2023
 SIÈGE DE LA CGT, PATIO GEORGES SÉGUY
 263, RUE DE PARIS À MONTREUIL
 ENTRÉE LIBRE

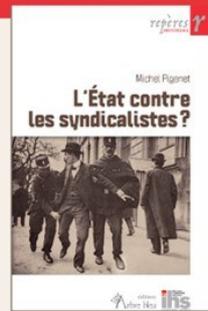
ihs
 INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
 GEORGES SÉGUY, FONDATEUR



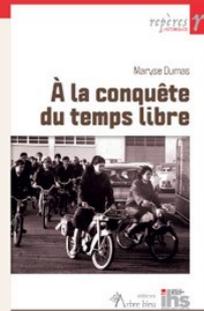
Pour mieux connaître l'histoire de la CGT, découvrez la nouvelle collection de l'IHS CGT

La collection **Repères historiques** de l'Institut CGT d'histoire sociale (IHS CGT) vise à faciliter l'accès à des connaissances essentielles sur les grands thèmes d'intervention du syndicalisme. Sous une forme agréable, mais réalisé avec rigueur et sens critique, chaque ouvrage présente la synthèse de ce qui, du point de vue historique, paraît essentiel à la compréhension du présent. Les auteurs et autrices sont tour à tour des scientifiques ou des syndicalistes. Leur travail avant tout individuel s'intègre dans une réflexion collective animée par l'IHS CGT. Chaque ouvrage présente une chronologie, et des indications bibliographiques, permettant aux lectrices et lecteurs désireux d'aller plus loin de satisfaire leur curiosité. Une soif d'apprendre que les nombreux travaux menés par l'IHS CGT, au fil des années, pourront amplement satisfaire.

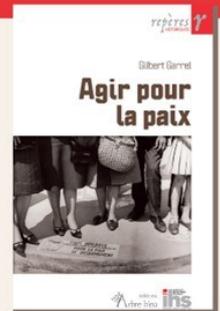
DÉJÀ PUBLIÉS ...



par Michel Pigenet,
historien



par Maryse Dumas,
syndicaliste



par Gilbert Garrel,
syndicaliste

À PARAÎTRE :

- **Structure et démocratie**, par Joël Hedde et André Narritsens, syndicalistes
- **Combattre l'extrême droite**, par Jérôme Beauvisage, syndicaliste

BON DE COMMANDE

NOM, PRÉNOM OU ORGANISATION :

Adresse :

Code postal et ville :

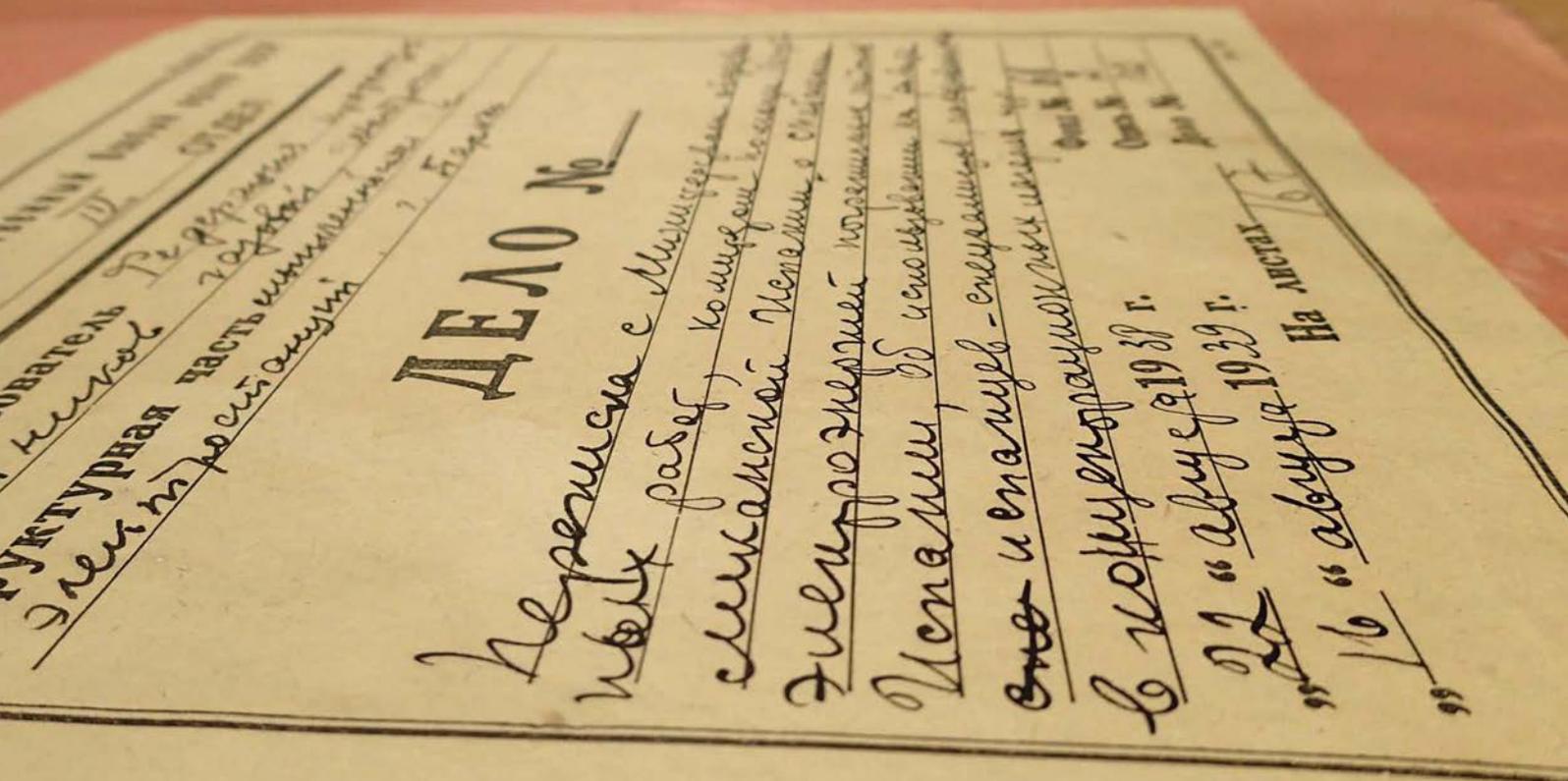
JE COMMANDE	Quantité	Prix	Port	TOTAL
<i>L'État contre les syndicalistes</i>				
<i>À la conquête du temps libre</i>				
<i>Agir pour la paix</i>				

9 € l'exemplaire
 7 € (au-dessus de 10 exemplaires)

Frais de port :

1 à 3 exemplaires 5 €
 4 à 20 exemplaires 12 €
 21 à 50 exemplaires 15 €
 + de 51 exemplaires 20 €

Bon de commande à retourner accompagné du règlement à : IHS CGT - 263 rue de Paris - Case 2-3 - 93516 Montreuil Cedex



Archives Moscou - Photo Scaled

1 940. Après la défaite française et l'armistice du 22 juin signé entre le Troisième Reich et le gouvernement du maréchal Philippe Pétain, le territoire national est divisé en plusieurs zones. À Paris, en zone occupée, Henri Vieilledent, le premier archiviste de la CGT, s'active, tout juste démobilisé, vers le siège de la centrale installée au 211 rue Lafayette dans le 10^e arrondissement. À son arrivée, l'immeuble est vide : dix-sept perquisitions ont eu lieu. Comme pour nombre d'adversaires des autorités allemandes — Comité national du Rassemblement populaire, Ligue des droits de l'homme, SFIO, Parti radical... —, les archives conservées au siège de la CGT ont été pillées par l'occupant. Parmi elles se trouvent celles de la Fédération des Services publics et de Santé.

Dans *Saisies, spoliations et restitutions : archives et bibliothèques au XX^e siècle*, Aurélie Mazet, actuelle archiviste de l'Institut CGT d'histoire sociale, raconte leur expédition par train vers l'Allemagne : «elles n'auront pas le temps d'être beaucoup exploitées par les services secrets allemands. En effet, découvertes en 1945 par l'Armée rouge à Berlin, ces archives seront alors considérées comme des prises de guerre de l'URSS, et envoyées à Moscou.» Elles sont alors identifiées, classées, inventoriées

1940 : les archives de Fédération spoliées

PAR FLORIAN GALLIEN

et mises au secret aux Archives spéciales d'État, un centre placé sous la tutelle du KGB. Redécouvertes au début des années 1990, des négociations s'engagent entre la France et la Russie pour organiser leur rapatriement. Deux transferts vers l'Institut CGT d'histoire sociale seront finalement organisés en 2000 et 2004. Outre les documents, les inventaires (souvent erronés) en cyrillique réalisés par les archivistes russes sont également restitués en même temps que les fonds.

Enregistrés sous les cotes 79 et 173, les fonds de la Fédération des Services publics et de Santé et de la Fédération nationale unitaire des ouvriers et des employés des services publics, hospitaliers, de l'éclairage et des forces motrices furent eux aussi restitués à cette occasion. Outre de nombreux documents officiels (lois, décrets...) et des informations relatives aux réalités sociales

précédant le Front Populaire, ces fonds sont surtout composés d'abondantes correspondances. Nombre de pièces renseignent néanmoins sur la vie et l'histoire de notre Fédération entre les années 1920 et 1940 et constituent ainsi une source documentaire inédite et précieuse au regard des lacunes archivistiques de la période.

L'étude de l'histoire et de la richesse de ces documents sera prochainement facilitée grâce à la mise en ligne de leurs inventaires sur le site Internet de l'Institut CGT d'histoire sociale.



Site de l'IHS
confédéral
ihs.cgt.fr

Une histoire de la Fédération CGT des Services publics

Le tome 2 1975-1995 de l'Histoire de la Fédération CGT des Services Publics est maintenant imprimé par les Éditions de l'Atelier.

Mémoires d'Avenir vous donne en exclusivité le fac-similé de la couverture et de la préface de Stéphane Sirot



PRÉFACE

STÉPHANE SIROT

Ceci est un livre d'histoire. Assurément, il en a les principaux ingrédients : la diversité et la pertinence des sources écrites, leur mise en regard et leur croisement avec les témoignages des militant·es, la précision d'analyse, l'articulation entre les tendances de longue durée et les événements conjoncturels, ou encore la pertinence des découpages chronologiques. Le tout mâtiné d'une recherche d'objectivité non dépourvue d'empathie. Autrement dit, Dominique Durand parvient à nous offrir les « effets de réel » chers au grand médiéviste Jacques Le Goff dans une expression qui désigne mieux que toute autre le cœur du travail de l'historien : une recherche d'objectivité qui s'approche au plus près de ce que les acteurs d'une période ont vécu et de la manière

dont ils ont cherché à imprimer leur marque sur son déroulement.

La séquence temporelle abordée dans l'ouvrage, si elle peut sembler somme toute assez brève, puisqu'elle ne couvre qu'une vingtaine d'années, apparaît riche en épisodes d'importance majeure. Quelques exemples parmi bien d'autres : la dissolution de la Fédération générale des Services publics et des Services de santé, scindée en 1979 en deux entités, dont l'une donne naissance à une nouvelle Fédération des Services publics ; les ambiguïtés de la première expérience de la

gauche au pouvoir sous la V^e République ; les nombreuses luttes menées par une Fédération qui fait montre de combativité autant que d'expertise sur les thématiques, telle la décentralisation, relevant de son périmètre de syndicalisation ; ou encore l'échec de la tentative de fusion avec l'Union générale des fédérations de fonctionnaires au début des années 1990. Mais ce qui peut particulièrement frapper et intéresser l'historien comme le militant à la lecture des pages qui suivent, c'est la force des tendances lourdes du temps présent et la permanence des problématiques de fond qui traversent toutes les époques du parcours du syndicalisme en général, de la CGT en particulier et de sa Fédération des Services publics plus spécialement encore.

Parmi les tendances lourdes émaillant les



Congrès 1979 - DR

années 1975-1995 relatées dans l'ouvrage et qui continuent de scander notre quotidien, se trouve au premier chef le processus de désengagement des pouvoirs publics, de déconstruction de leur participation à l'élaboration du bien commun et de l'intérêt général.

Cela dans un contexte, au sein du monde occidental, de montée en puissance du néolibéralisme qui déploie un « programme de destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur¹ » avec la complicité active d'une large part des élites politiques au pouvoir. À la logique de services publics consacrés à la protection et à la satisfaction des besoins des usagers et des territoires est substituée une logique de rentabilité aussi immédiate que possible, propre aux modalités de gestion du secteur privé. C'est ainsi que la Fédération des Services publics a pu se trouver amenée, et l'est encore, à s'opposer à la privatisation de services municipaux, en vogue chez nombre d'édiles. Cet engagement a donné lieu à certains des combats les plus fameux menés par la Fédération, tel celui, de longue haleine, en soutien aux 81 de La Seyne-sur-Mer.

Au regard de cette situation, rien d'étonnant non plus à ce que les attaques portées contre les statuts de la Fonction Publique se révèlent permanentes. Pour les tenants de l'ordre dominant dans sa version néolibérale, tout ce qui ressemble à une condition commune des salariés propice à cimenter une solide identité en capacité de leur résister est insupportable. Ils lui préfèrent un corps

social parcellisé, autant que possible livré à lui-même par l'atomisation de la condition salariale et l'affaiblissement des outils à la disposition des syndicats pour faire respecter les droits des travailleurs.

Dès lors, il n'est là non plus guère surprenant de constater l'ampleur et la répétition des atteintes aux libertés syndicales contre lesquelles la Fédération se mobilise sans relâche. Si elles sont majoritairement présentes dans des collectivités tenues par la droite, elles se déploient parfois également dans certaines gérées par la gauche.

Au demeurant, si les attaques contre les droits syndicaux prolifèrent alors, il y a là une grande permanence de notre histoire sociale, aussi vieille que l'existence des contre-pouvoirs. Cela participe des nombreux aspects de facture récurrente soulevés dans l'ouvrage. Ainsi, les questions de structuration du syndicalisme, d'unité, d'articulation interprofessionnelle des luttes, de renouvellement, de rajeunissement et de féminisation, très présentes durant les années 1975-1995, sont plus que séculaires et se posent encore avec acuité de nos jours.

Il en va de même du rapport du champ syndical à la question politique. Il est d'autant plus légitime de s'y attarder que la Fédération des Services publics est forcément confrontée de manière constante à cette dimension de son action, ne serait-ce qu'en raison de son périmètre d'intervention qui la place quotidiennement en relation avec les

élus. Compte tenu des engagements partisans volontiers portés, en parallèle de leurs responsabilités syndicales, par de nombreux militants et dirigeants de la Fédération, le spectre d'une dangereuse confusion des genres aurait pu menacer. Manifestement, cet écueil a été en substance évité. Ainsi, lorsque de longues négociations se déroulent à propos du statut ou des salaires à l'époque du gouvernement Mauroy, les responsables fédéraux mènent les discussions sans perdre de vue leurs mandats et les intérêts des salariés qu'ils défendent, aussi bien face au ministre de l'Intérieur socialiste, Gaston Defferre, que face au ministre communiste de la Fonction publique, Anicet Le Pors. Et si l'irrespect des libertés syndicales surgit dans des municipalités de gauche, à dominante socialiste, voire communiste, l'organisation agit.

Bien sûr, en ces temps de liens encore nourris entre le PCF et la CGT, à un moment qui se situe en plein dans le processus de déliquescence du monde soviétique, la Fédération n'échappe pas à des turbulences, comme à propos de la Pologne ou de l'Afghanistan. Il n'empêche qu'à notre sens et pour l'essentiel, elle n'est pas tombée dans les ornières de l'amalgame entre indépendance et neutralité.

Son indépendance, elle l'a démontrée, nous l'avons dit. Mais celle-ci, inscrite dans la culture du syndicalisme cégétiste et gravée en 1906 dans le marbre de la fameuse Charte d'Amiens, n'est en rien synonyme de neutralité. Or, neutre, la Fédération ne l'a pas été non plus. Au second tour des élections présidentielles de 1981, par exemple, elle assume sa préférence critique pour l'accession de la gauche au pouvoir plutôt que pour la reconduction du libéral Giscard d'Estaing.

Indépendance sans neutralité, donc. Une ligne de crête qui, au fond, est permise dès lors qu'une organisation déploie une ligne claire et ses propres propositions, en d'autres termes l'originalité de son projet. Ce qui est en l'occurrence le cas. Sans cela, outre une certaine confusion, une neutralité source de neutralisation du champ syndical s'installe.

Échapper à cette logique, qui est celle vers laquelle l'ordre dominant a toujours tenté d'attirer les contre-pouvoirs pour les assigner à résidence professionnelle et en faire des corps intermédiaires chargés d'irriguer ses injonctions dans le corps social, représente un enjeu auquel le syndicalisme s'est sans cesse trouvé confronté. À cet égard, les années 1992-1995, sur lesquelles s'achève l'ouvrage et qui marquent l'amorce de ce que j'ai qualifié ailleurs de recentrage de la CGT, sont, de notre point de vue, un moment crucial

¹ Pierre Bourdieu, «L'Essence du néolibéralisme», Le Monde diplomatique, mars 1998.

HISTOIRE DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

La Fédération CGT des Services publics, née en 1903, mérite qu'on lui consacre un livre : l'historien Dominique Durand retrace en trois tomes sa naissance, son organisation, ses combats et ses conquêtes dans un récit historique vivant, appuyé sur une somme remarquable de documents d'archives et de témoignages.

Ce tome 2, consacré aux années 1975-1995, décrit une période charnière dans l'histoire de la Fédération, de sa refondation après sa séparation d'avec la branche « Santé » aux prémices du grand mouvement social de l'automne 1995.

Il revient sur les grandes avancées favorisées par la présidence socialiste à partir de 1981, avec notamment la création du statut général des fonctionnaires et l'accompagnement de la décentralisation ; puis sur les désillusions que vont provoquer l'avènement des idées néolibérales et le progressif démantèlement de la fonction publique.

Un ouvrage essentiel pour saisir les grands enjeux et les tensions qui traversent actuellement nos services publics.

Journaliste, historien, Dominique Durand a fait du travail et des mouvements mutualistes et associatifs les sujets de ses principaux ouvrages et articles. Il a notamment publié, en 2004, *Une histoire de la fonction publique territoriale* (La Dispute). Il est membre fondateur du conseil scientifique de l'Institut d'histoire sociale de la Fédération CGT des Services publics.



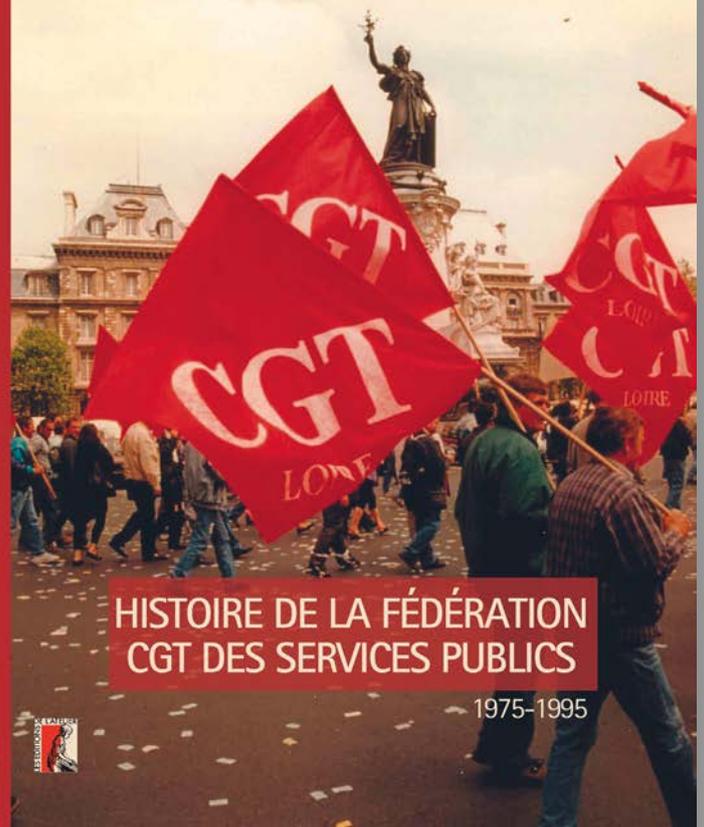
18,50 euros
978-2-7082-5395-7



HISTOIRE DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

Dominique Durand

Préface de Stéphane Sirot

HISTOIRE DE LA FÉDÉRATION
CGT DES SERVICES PUBLICS

1975-1995

ouvrant une inflexion de la culture cégétiste qui mérite d'être interrogée².

Chacun l'aura compris, la période abordée ici, courte au regard de la longue construction du syndicalisme des services publics, est grosse de défis et de questionnements très contemporains.

Cette histoire est faite de chair humaine, de débats, d'arbitrages, de prises de décisions complexes et sans doute parfois d'erreurs, à analyser sereinement lorsque sonne l'heure des bilans. Toujours est-il que, dans un contexte difficile, l'organisation s'est (re)construite, a tracé un cap, s'est employée à faire vivre ensemble des catégories socio-professionnelles d'une diversité sans pareille. Pour cela, le rôle de dirigeants d'envergure est un ingrédient indispensable. La Fédération des Services publics n'en a pas manqué. Au premier chef, Alain Pouchol est de ceux-là. Avec un état d'esprit conscient à la fois de l'importance et des limites du rôle d'une individualité, de sa fonction de passeur de témoin. « [...] je suis fier d'avoir, avec des dizaines de milliers d'autres, été un chaînon dans sa longue histoire de 1903 à aujourd'hui », dit-

il à propos de sa Fédération dans une belle phrase qui clôt le livre. Elle n'est pas sans filiation avec deux autres que j'aime à rappeler, parce qu'elles me paraissent exprimer en peu de mots lucides les conditions de l'efficacité de l'action syndicale et le sens de l'engagement :

L'action de chaque jour se suffit rarement à elle-même : elle a besoin de souvenirs qui la soutiennent et d'espérances qui l'exaltent ; en d'autres termes, d'une tradition quelquefois légendaire, d'un idéal, peut-être inaccessible. Il faut à l'homme d'action l'illusion bienfaisante qu'il est comme un anneau dans la chaîne des temps³.

Ce sont, je crois, ces grands principes empreints d'espoir et d'une modestie non dénuée d'ambitions que les protagonistes des deux premières décennies de la nouvelle Fédération des Services publics ont déployés avec constance.

2 Voir la conclusion de Stéphane Sirot, *Le Syndicalisme, la Politique et la Grève. France et Europe, XIX^e-XXI^e siècles*, Nancy, Éditions Arbre bleu, 2011.

3 « La Commune », *La Bataille syndicaliste*, 28 mai 1911, p. 1.

LA CULTURE, UN ENJEU MAJEUR D'ÉMANCIPATION

PAR DANIEL MAYEUR*

Les personnels de ce qui est devenu «la filière culturelle» se définissent historiquement d'abord par leur fonction et leur «métier» dans leur équipement culturel : archiviste, bibliothécaire, professeur d'arts plastiques, professeur de musique, conservateur de musée, gardien de musée...



Manifestation pour la culture - 1970 - DR

Leur relatif isolement, même vis-à-vis des autres culturels, s'explique à l'origine soit par «le fait du prince» qui a choisi de développer une activité culturelle particulière (musique, arts plastiques...) qui l'intéressait, soit par un phénomène de niche qui a permis à des esprits éclairés de développer leurs centres

d'intérêt relativement à l'abri des vicissitudes de la censure notamment (bibliothèques) pour pouvoir exercer leur activité principale ou de cœur.

De nombreux personnages connus, de Marcel Duchamp à Champollion ou de Goethe à Kant, ont exercé comme bibliothécaire par exemple.

Cette organisation n'était pas orientée vers la diffusion au grand public. L'intérêt personnel des individus concernés expliquait ces activités culturelles.

Cette situation a engendré avec le temps une répartition du travail : tâches de conception/direction pour les personnes les plus qualifiées et tâches d'application pour les

* Conservateur territorial de bibliothèques en retraite ; a exercé à Villeneuve d'Ascq (59) et Hénin-Beaumont (62) et a été secrétaire de l'UFICT Services Publics.

autres (ce qui est devenu les catégories A & C). Les musées en sont alors l'illustration la plus visible.

Il a fallu un projet politique sur la conception de l'activité culturelle dans l'éducation populaire pour engendrer une transformation, un passage du « je » au « nous ».

Le mouvement ouvrier a développé cette conception au fur et à mesure de son organisation dynamique au cours du XIX^e siècle : lire et écrire sont des moyens de l'émancipation générale, hier comme aujourd'hui, partout dans le monde.

Les Bourses du Travail ont été les socles de ce mouvement au XIX^e siècle.

Le Front Populaire a donné un élan particulier à cette politique dans tous les domaines culturels. Le spectacle vivant (théâtre, musique...) dans les usines est resté dans les mémoires. Les municipalités ouvrières, essentiellement communistes, ont développé des structures municipales de diffusion culturelles.

Il faut aussi garder en mémoire qu'au-delà du Rhin, le 10 mai 1933, les livres avec les idées de tous les esprits libres, allemands notamment, ont été brûlés par les nazis sur de nombreuses places allemandes et bannis des rayons des bibliothèques et « l'art dégénéré » exclu des musées et galeries.

Pendant la période sombre du régime de Vichy et de l'occupation nazie, la volonté d'émancipation culturelle a été exprimée pour l'avenir, particulièrement dans le programme du Conseil National de la Résistance : « d) La possibilité effective, pour tous les enfants français, de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents... » (in : « Programme d'action de la Résistance » adopté par le CNR le 15 mars 1944).

La période de la Libération a permis l'éclosion de nombreuses structures et actions culturelles dans tous les domaines et, en premier lieu, les bibliothèques et les établissements artistiques. Ce mouvement a été l'œuvre des communes, particulièrement de la « banlieue rouge » autour de Paris.

L'État s'est contenté de gérer à l'ancienne, bourgeoisement, malgré la vitrine Malraux. Cette situation a perduré plusieurs décennies. Le décalage avec les besoins de la société capitaliste est devenu si criant que Georges Pompidou, alors Premier ministre et homme sensible à la culture, fut à l'origine d'un rapport sur la situation des bibliothèques publié en février 1968 à la *Documentation française*. Les propositions du rapport sont restées des vœux pieux, car l'absence de finances et de volonté politique dans le contexte agité de l'époque a plongé ce rapport dans la pile des dossiers classés.

ÈRE NOUVELLE

L'avènement d'un gouvernement qualifié de gauche en 1981 a remis à l'ordre du jour l'enjeu de la culture. Le ministre de la Culture n'a pas eu de difficultés à paraître comme l'homme de la situation au regard du bilan désastreux des gouvernants antérieurs. Les attentes des « culturels » étaient énormes en 1981.

Si l'État n'avait pas rempli son rôle moteur dans la période antérieure, les communes et les départements avaient pris des initiatives dans tout le champ culturel dans les années précédentes. Mais elles attendaient une politique de soutien de leurs efforts, particulièrement sur le plan financier.

Des recrutements massifs avaient déjà été effectués dans les communes les plus impor-

des salaires insuffisants de la plupart des catégories de personnel. Le schéma global avait insuffisamment évolué au regard des besoins nouveaux développés dans la société et au sein des collectivités territoriales. Ainsi les Régions ont hérité ou créé des établissements culturels (centres historiques, musées divers, maisons d'artistes...).

Dans un premier temps une politique de financement de « mètres carrés » a permis de combler partiellement le fossé pour les bibliothèques. Mais pas d'aides conditionnées à la création d'emplois qualifiés. Ce qui aurait pu être réalisé par un gouvernement de droite un peu attentif aux évolutions de la société a permis aux nouveaux gouvernants d'apparaître novateurs et de s'auto-satisfaire



Autodafés en Allemagne 8 mars 1933 : la « purge » du quotidien Volkszeitung [Journal du Peuple] de Dresde devant la devanture de la librairie » [source : SLUB Dresden, Deutsche Fototek]

tantes en population et en moyens financiers, mais les questions de formation étaient minorées et l'organisation des services ou la formation des personnels témoignaient de lacunes.

Les établissements culturels n'étaient pas véritablement intégrés dans la politique de la mairie et du département. Le relatif isolement des personnels est illustré par la méconnaissance des circuits de décision, budgétaires, techniques de la collectivité territoriale.

Cette absence du sentiment d'appartenance à une collectivité territoriale est entretenue par l'organisation des formations très techniques consacrées exclusivement au métier, indépendantes les unes des autres et dispensées aux quelques professionnels nécessaires à un fonctionnement minimal à l'ancienne. L'illustration en est la composition sociologique, on dirait aujourd'hui, très « genrée » des services avec des qualifications et

de leur action. Mais le choix d'une politique libérale en 1983 a torpillé les espoirs des professionnels de la culture.

Les personnels avaient massivement contribué à faire élire les partisans affirmés d'une nouvelle politique. Les déceptions ont été d'autant plus fortes que les illusions de départ étaient élevées. La preuve était faite une fois de plus que tout ne vient pas d'en haut. La CGT avait pourtant alerté dès le début de cette nouvelle ère de la nécessité de se mobiliser pour les revendications dans un esprit d'indépendance syndicale. Il a été difficile de faire prendre en compte cette nécessité parmi les personnels. Cette illusion perdurera jusqu'à l'élaboration des statuts de la filière culturelle avec les renoncements et compromissions des autres organisations syndicales et professionnelles. Que la CGT ait été exclue des délégations rencontrant le pouvoir lors des manifestations des personnels était symptomatique.



En mars 1997, alors que le FN de Vitrolles s'est installé à la mairie, un militant de Ras l'Front est contrôlé par la police parce qu'il lisait le journal éponyme de son association. Par protestation, des militants associatifs vitrollais se sont réunis devant la mairie avec cette publication en main. De nombreuses associations ont joué un rôle crucial face aux dérives de la mairie FN durant le mandat de Catherine Mégret. (Photo Patrick Gherdoussi/Divergence [source Journal Libération 15 mai 2022])

Lors de la création de la filière culturelle, on a pu constater la difficulté pour les personnels de formaliser une cohérence globale avec les autres filières due à l'isolement historique des services culturels. Notre syndicat s'y est attelé avec des succès mitigés.

Le service public évoluait fortement dans tous les domaines. Les collectivités territoriales ne couvraient plus seulement les champs historiques : administratif, technique. De nouveaux services étaient créés avec l'apparition de nouveaux métiers qualifiés. Ainsi la prise en compte du sanitaire et social ou de l'écologie a fait émerger des catégories nouvelles relevant de notre champ syndical UFICT.

L'identité professionnelle traduite par le triptyque : qualification/statut/salaire apparaissait de plus en plus comme devant être abordée syndicalement avec toutes les autres catégories professionnelles.

Une pierre d'achoppement a émergé lors de la parution de la filière culturelle sur la question de la formation et de la qualification professionnelle et par conséquent le niveau d'intégration des personnels dans les nouvelles grilles statutaires. Cette question s'est ajoutée à celle de la cohérence globale et sa perception entre les filières.

Les conditions d'intégration particulièrement restrictives ont généré une crispation sur la reconnaissance des qualifications dans tous les champs culturels, mais particulièrement dans les bibliothèques.

Les disparités de formation entre les catégories ont engendré des blocages chez de nombreux élus et des dérives lors des recrutements notamment pour la catégorie A et A' (recrutement antérieur à la formation). La catégorie B a vu disparaître, dans les bibliothèques, la formation antérieure au profit d'une formation universitaire tronquée pré-recrutement et limitée au Bac+2. La catégorie C a été sacrifiée avec dans un premier temps en l'absence de formation avant d'en instaurer avec quelques heures bien insuffisantes. Les personnels ont ressenti un mépris du pouvoir et la volonté de ne pas reconnaître leur qualification et de ne pas vouloir leur proposer une formation réelle de haut niveau pour chaque catégorie de personnel.

ENJEU CULTUREL

Les bibliothèques sont particulièrement ouvertes aux évolutions de la société, notamment avec la diversification des publics et de leurs besoins et la perception claire par les culturels de leurs missions traduites dans de nombreux textes internationaux (UNESCO...) sur lesquels s'appuient toujours les professionnels pour le développement de leurs services aux publics et leur défense lorsqu'ils sont menacés.

La politique culturelle de la collectivité territoriale doit être déterminée par les élus/élus : c'est souvent loin d'être le cas. La tendance est donc de voir plutôt les élus/élus valider les propositions des professionnelles et professionnels. Mais...

Il est apparu que les mesures en faveur des services culturels étaient accompagnées insidieusement de l'intervention politique dans le fonctionnement des services et de leurs contenus. L'origine professionnelle de nombreux-euses élus/élus d'alors leur laissait penser qu'elles/ils étaient compétentes dans les domaines culturels.

De plus la culture a été de tout temps sous l'œil du pouvoir, car elle est *de facto* un risque de contestation du pouvoir. Penser est considéré par les pouvoirs comme un danger. L'art remue les sens et fait peur. D'où la tendance de mélange des genres de certaines élu-es entre le politique et le professionnel. Il s'est même trouvé un élu de la nouvelle biblio-

thèque construite dans une grande ville du centre de la France (Limoges) pour exiger d'avoir son bureau d'élu dans la bibliothèque en construction.

C'est ainsi qu'on a pu constater l'intervention d'élus pour imposer, ou le tenter, des choix de livres ou à l'inverse bloquer des listes de commandes de documents en niant aux professionnels chargés d'une politique d'acquisition ou de programmation culturelle définie par les équipes en fonction des besoins. De même, des élus/élus ont interdit l'acquisition d'œuvres d'art, imposé aux musiciens des prestations qui ne relèvent pas de l'enseignement artistique, bloqué des expositions qui déplaisaient ou empêché des spectacles de théâtre ou de cinéma.

Ces tentations interventionnistes étaient plus ou moins partagées largement politiquement. Et les professionnels des bibliothèques au ministère de la Culture devaient constater leur impuissance quand la même couleur politique a dominé après 1981 à différents niveaux de pouvoir selon les endroits. La période a connu quelques conflits sévères avec l'émergence à nouveau du fascisme institutionnel avec l'élection d'équipes municipales sous l'étiquette «Front National». Ce parti, créé par d'anciens Waffen SS, a été complaisamment mis en avant par le pouvoir d'alors pour instrumentaliser le débat politique. La bibliothèque de Vitrolles en est devenue le symbole. Mais il y avait aussi Orange, Marignane, Toulon, Nice. Censure ouverte... Le spectacle vivant a eu aussi à subir la censure et le chantage comme le Café Musique du Sous-Marin à Vitrolles dont les locaux avaient été murés.

La réponse de l'Etat a été insuffisante même si la mobilisation importante a permis de bloquer partiellement le processus, mais avec des dégâts dus à l'acharnement envers les personnels et bien souvent le départ des culturels de ces structures. La conséquence est étai l'effacement de l'activité de ces structures transformées en officines du pouvoir municipal. Une initiative comme le Salon du livre antifasciste de Gardanne a permis de fédérer la riposte avec tous les acteurs culturels. Après la méthode brutale, d'autres élus FN ont été ensuite plus prudents, mais ont persisté sournoisement dans leur entreprise de contrôle et de censure.

Cette politique menée met encore plus en évidence la nécessité d'une organisation syndicale active, la nécessité de pouvoir s'appuyer sur une politique culturelle nationale offensive clairement identifiée et de personnels dotés d'une formation professionnelle de haut niveau.

LA LECTURE PUBLIQUE COMME VECTEUR D'UNE FONCTION PUBLIQUE MUNICIPALE EN FORMATION DES ANNÉES 1930 AUX ANNÉES 1950 :

LA FIGURE ATYPIQUE DE GEORGETTE DE GROLIER

PAR PASCAL GUILLOT*

Dans ce que Louis Boulonnois, secrétaire général de la mairie de Suresnes de 1923 à 1954, appelle «la constellation municipale», nous rencontrons l'une des figures atypiques du personnel communal, à savoir la bibliothécaire de Boulogne-Billancourt de 1938 à 1962, Georgette de Grolier.

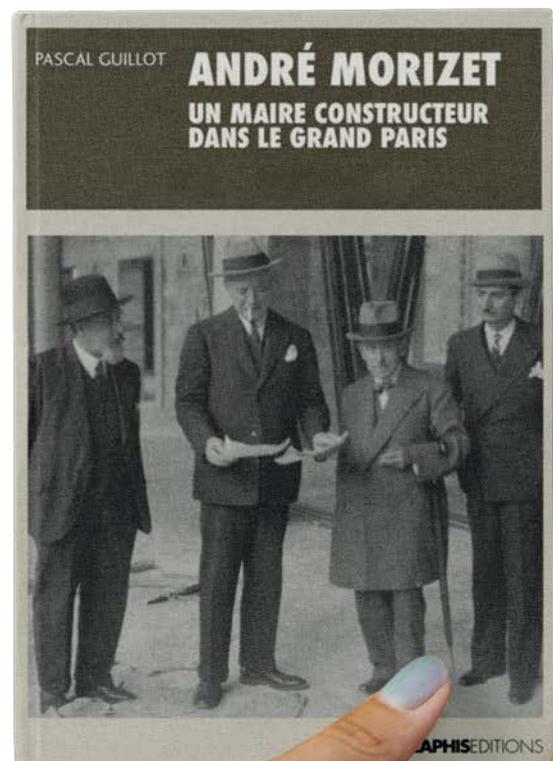
Nous allons nous focaliser sur la trajectoire de cette femme, diplômée, militante, mais non syndiquée, caractérisée par son franc-parler et son goût pour la provocation.

Dans quelle mesure cette professionnelle de la lecture publique est-elle différente des autres agents municipaux ? Dans quelle mesure ses prises de position traduisent la technicité de plus en plus poussée des emplois municipaux, emplois de moins en moins interchangeables selon elle ? Quels liens établit-elle avec les autres agents et les élus, de la déférence à l'hostilité ?

Boulogne-Billancourt est l'une des premières villes de banlieue à se doter d'une bibliothèque communale dès 1864 et d'une



André Morizet au moment du congrès de Tours 1921 Agence Meurisse [source Maitron]



Creaphis, 2013

* Université de Versailles/Saint-Quentin, CHCSC (UVSQ), Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS Université Paris I) – Cette contribution a été présentée au colloque Syndicalisme, Pouvoirs et Politiques dans les services publics territoriaux organisé par notre IHS le 12 septembre 2019.



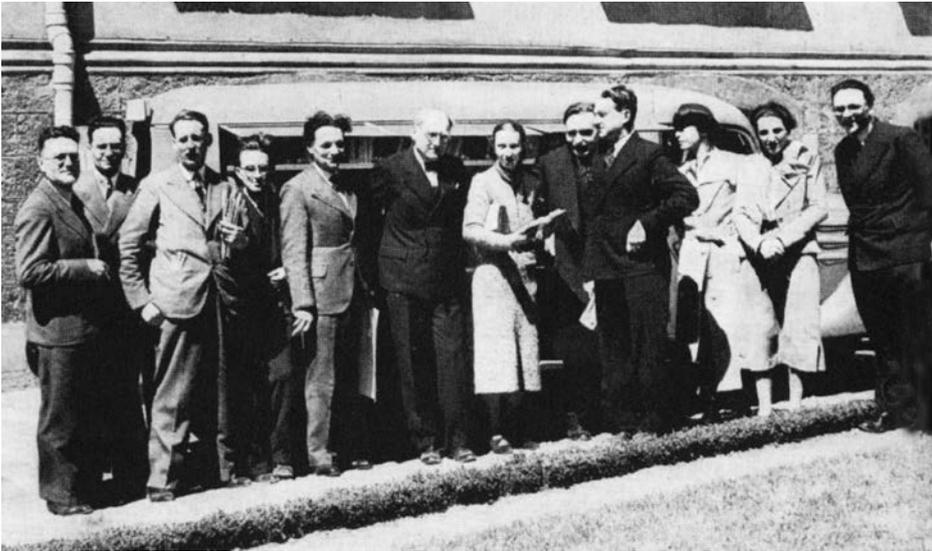
Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt [1931-1934] Architectes Tony Garnier & Jean Prouvé [La ville de Boulogne-Billancourt est dénommée Boulogne-Billancourt depuis 1936] [source Pinterest]

seconde en 1901, mais l'impulsion vient de la nouvelle équipe municipale élue en 1919, conduite par le socialiste André Morizet. Ardent bibliophile et ancien bibliothécaire au ministère de la Justice, convaincu que la lecture est un vecteur de l'émancipation politique, il considère la bibliothèque comme un service

municipal à part entière, directement placé sous son autorité comme l'architecture. Faute de temps, il se plaint de ne pas pouvoir s'en occuper directement. Il incite ses administrés à la fréquenter dans des affiches, des dépliants, dans la presse locale. En vertu de l'article 88 de la loi de 1884, il nomme son ami chartiste,

Armand Boutillier du Réteil, bibliothécaire de la Ville, mais à temps partiel puisqu'il dirige aussi le Centre de documentation rattaché au ministère du Travail. Il s'occupe du catalogage du fonds et constitue, à la demande du maire, un fonds d'ouvrages techniques pour permettre aux ouvriers et techniciens de perfectionner leur formation professionnelle.

À défaut de connaissance, pour entrer dans une mairie, on a souvent besoin de parrainage, de recommandation. C'est précisément du Ré-



Bibliobus de la Marne en 1938. Éric et Georgette de Grolier se trouvent à droite (Source : Fonds Lemaître École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques).

teuil qui conseille le maire, avec aussi l'appui de Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale, de créer en 1938 un poste de bibliothécaire permanent confié à une professionnelle, en l'occurrence Georgette de Grolier. On entend précisément par employé municipal tout agent que la commune emploie de manière **permanente**. Elle prend ses fonctions le 1^{er} mai 1938 avec un traitement honorable de 12000 francs annuels. On ne compte à cette date que cinq bibliothécaires professionnels dans l'ensemble de la banlieue, dont deux employés de manière permanente.

Georgette Ocasian n'est pas d'origine populaire contrairement à la plupart des agents municipaux. Née en 1899 à Bourg-la-Reine d'une mère irlandaise et d'un père journaliste activiste roumain, élevée à Bucarest, elle suit des études universitaires de langues et de lettres, polyglotte, elle pratique cinq langues couramment. Arrivée à Paris en 1926, elle est l'élève de l'École américaine des Bibliothécaires ouverte sous l'impulsion du Comité d'Aide aux Régions Dévastées (CARD). Elle devient bibliothécaire dans l'un des centres culturels du CARD à Château-Thierry, avec déjà une bibliothèque enfantine. Elle épouse en 1930 Éric de Grolier, qui a à peine vingt ans, libraire chez Gibert, et qui devient l'un des pères fondateurs en France de la science de l'information, chantre de la lecture publique.

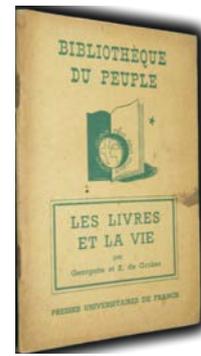
Georgette de Grolier participe à l'élaboration de la politique du maire, l'accompagne et l'applique, d'abord par conviction politique et militantisme. Certes, elle n'est pas syndiquée (contrairement à son époux, à la CGT de l'Édition), mais tous deux sont des militants de l'éducation populaire dans des structures qui sont loin d'être neutres politiquement. Ils font partie de l'Association des Bibliothèques Prolé-

tariennes (ABP), qui est liée à l'Association des Écrivains et Artistes Révolutionnaires (AEAR), dirigée alors par Louis Aragon.

La coopérative la Bellevilloise qui comprend une université populaire et une bibliothèque, représente un modèle pour eux. Celle-ci est transférée à la CGTU et ce sont eux qui vont l'organiser dans un pavillon récupéré de l'Exposition internationale des Arts décoratifs de 1925.

De même, le couple fonde en août 1936 l'Association du Développement de la Lecture Publique dont l'objectif est d'aider et de conseiller les bibliothèques. Julien Cain et Du Réteil font partie du même sérail. On comprend que cette sociabilité militante et culturelle et ces affinités jouent un rôle considérable dans la nomination de De Grolier. Leur idée force, c'est que le livre est le parent pauvre des politiques publiques en France, c'est qu'il faut aller chercher le lecteur, qu'il doit être au centre de cette politique. La bibliothèque doit informer, distraire, éduquer, on doit mettre en place le libre accès aux rayons et le prêt inter-bibliothèques; on doit réunir bibliothèque et documentation et faire appel aux nouvelles méthodes de catalogage.

Le maire et la bibliothécaire partagent ces convictions et une totale confiance les lie. Elle sait gré au maire de Boulogne-Billancourt d'avoir pu permettre de mettre en place un plan ambitieux en matière de lecture publique : «Morizet surveilla avec le plus grand intérêt et avec soin la mise en application du plan général, il témoigne d'une confiance entière à la bibliothécaire et lui laisse une totale liberté d'action pour la réalisation de son plan général». Elle évoque une «mise en œuvre rapide et efficace». Le budget croît régulièrement : Boulogne-Billancourt se situe



Les livres et la vie.
Lire pour mieux vivre, que lire, et comment ?
Georgette et Éric de Grolier,
1944
[source eBay]

parmi les douze communes les plus richement dotées avec un franc per capita en 1938, la bibliothèque dispose déjà de 25000 titres, et le nombre de prêts passe de 40000 en 1935 à 77000 en 1938. Elle crée ainsi un catalogue général sur fiches, elle modernise le fonds et le système de prêt, elle amorce un travail culturel. Surtout, elle accorde une place importante aux périodiques et crée, sur le modèle de l'Heure joyeuse, une bibliothèque enfantine dès sa prise de fonction. Boulogne-Billancourt constitue un modèle, une bibliothèque pilote, à l'instar de modèles étrangers, tant soviétique qu'américain, un service public qui incarne la modernité.

En tout cas, Georgette de Grolier n'est pas dans l'entre-soi communal des employés de mairie, pour reprendre l'expression d'Olivier Ihl. Elle ne réside d'ailleurs pas elle-même dans la commune qu'elle sert, mais dans la commune limitrophe de Saint-Cloud. La bibliothécaire ne se veut pas n'importe quel agent communal. Elle a d'ailleurs une haute estime d'elle-même. Dans son rapport pour le comité d'inspection et d'achat des livres de janvier 1951, elle se met en scène en se désignant à la 3^e personne sous la dénomination de «La bibliothécaire».

Elle veut un personnel qualifié techniquement et formé. Elle vante le professionnalisme, le savoir-faire. Dès juin 1939, faisant face à une hausse de la fréquentation, elle soutient que le modeste personnel qu'elle a à sa disposition «doit avoir quelques notions de ce qu'est un livre».

Au lendemain de la guerre, alors que le maire de Boulogne-Billancourt Alphonse Le Gallo, socialiste, évoque le trop grand nombre de livres en réserve et une «organisation technique trop compliquée et inutile», de Grolier estime la conception du maire «périmée», elle vante un catalogue sur fiches, mais «pour cela, il faut, écrit-elle, un personnel possédant un minimum de qualification professionnelle. Autrefois, n'importe qui pouvait faire l'affaire. Mais, à ce compte, il faudrait supprimer les autobus et revenir aux diligences : pour être conducteur d'autobus, il faut des connaissances de mécanique dont le cocher n'a pas besoin. Ou bien encore, il faudrait renoncer à

la machine à écrire dans les administrations : pour s'en servir, une dactylographe a appris à taper alors que les expéditions à la main pouvaient être faites par n'importe qui».

Elle s'en prend d'ailleurs à une disposition du maire de décembre 1950 visant à faire tourner les emplois, ce que le maire appelle «le cycle permanent d'occupation de chaque poste», qui conduit, selon elle, au «désordre», à «la mauvaise qualité du personnel et à son instabilité».

Elle n'a d'ailleurs que peu de considération pour le petit personnel de mairie, se plaignant régulièrement d'employés. Elle blâme un fonctionnaire municipal des bureaux sans aucune compétence technique, alors qu'elle aurait souhaité un bibliothécaire en second.

Elle se plaint d'ailleurs auprès du maire d'une employée de la mairie qui, écrit-elle, «n'a aucune qualification pour les travaux de catalogage (qui sont des travaux techniques dont on ne se met pas au courant du jour au lendemain), des travaux qui ne lui plaisent pas, et ce n'est pas aussi près de la retraite qu'elle trouvera nécessaire de prendre la peine d'un apprentissage». C'est pourquoi, dès 1938, elle souhaite créer une École de la Lecture publique pour former tous les bibliothécaires municipaux.

Pour pallier ce manque de personnel qualifié, elle se permet de faire appel à l'aide-bénévole de son mari. Elle va aussi jusqu'à payer de sa poche une formation à l'Union Française des Organisations de Documentation (UFOD) à l'une de ses employé-es. Elle dit qu'elle est obligée de s'occuper de travaux de pure routine, qu'elle ne trouve pas le temps de prendre un peu de recul sur le travail courant, et qu'elle ne peut le prendre qu'en dehors de la bibliothèque. Elle insiste pour dire qu'elle a rédigé son rapport chez elle un dimanche.

En tout cas, le loyalisme devient de plus en plus rare chez Georgette de Grolier avec la nouvelle municipalité. Elle prend de la distance alors qu'elle dit assurer la continuité du service public. Elle use de sa position sociale, de sa légitimité professionnelle, de sa position de dirigeante de l'ADLP et de ses liens personnels avec des personnalités influentes comme Julien Cain pour critiquer avec franchise et humour la politique du maire. Sa longue carrière (près d'un quart de siècle à la tête de la bibliothèque municipale) lui donne encore plus de légitimité à parler.

Elle rédige en ce sens de nombreuses notes au maire (il s'agit d'un rapport personnel), jamais au maire-adjoint délégué à la bibliothèque, pas davantage au secrétaire général de la mairie. Celles-ci lui permettent une liberté de ton, une certaine impertinence (irrévérence) qui ne s'encombre d'aucune formule de politesse, car elles relèvent de l'administratif. Georgette

de Grolier use de phrases assassines, persifleuses, elle a le goût de la provocation.

En 1950, elle réagit très sévèrement au fait que le maire s'immisce dans la politique d'acquisition et d'abonnements aux périodiques (au nombre de 56) de la bibliothèque. «La plus grande impartialité, la technicité, écrit le maire, doit présider aux choix des journaux et revues qui sont mis à sa disposition, nous demandons de ne plus mettre à disposition des lecteurs les journaux dont le caractère politique est nettement marqué». Ainsi, une liste noire est établie dans laquelle, en pleine Guerre froide se trouvent retirés les titres proches de la mouvance communiste, dont *La Pensée*, *L'Étincelle*, *La Vie ouvrière*, et même *Le Canard Enchaîné*.

La bibliothécaire réplique en transmettant au maire le rapport moral public officiel de l'Association des bibliothécaires français, sorte de «manuel» des bibliothécaires : «L'impartialité ne consiste pas à n'acquiescer que des ouvrages impartiaux (cela est impossible; s'il en est, ils sont sans valeur), mais à représenter les thèses opposées par des œuvres d'importance et de qualité sensiblement égales». Il faut juger les livres uniquement d'après leur importance et leur portée.

Elle considère, amère, que la municipalité ne place plus la lecture publique comme une priorité de sa politique. Ainsi, en 1951, dans son rapport, elle écrit : «Il convient de maintenir et de développer, et non d'affaiblir l'organisation d'une des rares bibliothèques de la région parisienne pouvant servir de modèle, d'exemple aux autres (voire de "centrale" méthodologique pour une série d'autres bibliothèques moins importantes).»

Peu avant sa retraite, en 1962, encore dans une note à monsieur le maire au sujet de la bibliothèque, elle persiste à vitupérer contre la politique de la municipalité. Elle dresse un inventaire à la Prévert pour dire son exaspération face à l'encombrement des accès de la bibliothèque, mais avec humour :

«Il est dommage que ce soit le moment choisi pour transformer le couloir de la bibliothèque en un genre de débarras. Nous y avons depuis deux ou trois ans dans l'ordre chronologique :

- Les Arabes, leurs cris, leurs querelles, le tout accompagné d'une invasion de puces et de poux
- La cantine odoriférante
- Les séances de vaccination des gosses, d'où les cris, les pleurs, du vomi
- Des réunions politiques ou professionnelles où les cris des parents pour être moins perçants que ceux des bébés n'en sont pas moins gênants ;
- Le spectacle d'affiches sur les murs, se décollant
- Une petite inondation qui a duré trois jours
- Des murs avec graffitis
- Des lendemains de bals, pendant plusieurs jours, des vitres remplies de saletés
- Un dépôt fixe de meubles vieux ou neufs

- Une quantité de barrières en métal ou en bois et d'autres objets divers
- Pendant dix jours, un grand tas de gravats et de linoléum
- Enfin, deux enterrements.

Elle prévient le maire : «Les choses sont ce qu'elles sont. Si la bibliothèque de Boulogne-Billancourt a joué pendant longtemps le rôle de bibliothèque-pilote, ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, nous vivons sur notre passé, et vivre sur son passé n'a jamais fait avancer les choses. Sinon, avec le temps, on viendra à Boulogne-Billancourt pour y voir une bibliothèque de type ancien, et on pourra apprendre ce qu'il ne faut pas faire, et ce sera dommage».

Les nouvelles politiques publiques, notamment en matière culturelle, se mettent en place dans les années 1930, dans l'esprit du Front populaire, s'accompagnent d'un personnel communal de plus en plus professionnel et technicisé. Mais cela crée des tensions au sein d'un groupe social très hétérogène.

Georgette de Grolier est atypique à plusieurs titres : sa qualification, son militantisme, son professionnalisme, qui lui permettent précisément d'accompagner ou de contester les politiques municipales.

Elle incarne aussi la continuité et la modernité d'un service public.

BIBLIOTHÈQUES, ÉCOLES DE MUSIQUE... 1988-1992 / 5 ANNÉES DE LUTTE

PAR PIERRE LEGOY



Bataille des statuts, mobilisation des bibliothécaires de la région lyonnaise en colère, le 19 décembre 1990. (Source : Journal Le Progrès de Lyon)

Nous retraçons, essentiellement au moyen des articles de l'encart Options, les 5 années de bataille syndicale sur les statuts de la filière culturelle.

1988 LES RAISONS DE LA COLÈRE DES BIBLIOTHÉCAIRES

Dans le secteur des bibliothèques, la construction d'équipements et la diversification des services (adultes, enfants, discothèque, artothèque...) ont entraîné un accroissement nécessaire du personnel. Les quelques milliers de bibliothécaires de catégorie A et B sont en majorité des jeunes et des femmes (plus de 80 %). Ils occupent plus de 50 % des emplois dans les bibliothèques municipales et départementales.

Comme dans les autres secteurs (instituteurs, infirmières, assistantes sociales...), les agents de catégorie B sont particulièrement mécontents et veulent la reconnaissance de leur qualification et de leur place dans l'équipe (par un niveau de catégorie A inférieur au

niveau des conservateurs, ou par le classement indiciaire intermédiaire [CII] inventé par la réforme Durafour). Les « sous-bibliothécaires » du statut de 1952 devaient avoir le CAFB (certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire), comme les bibliothécaires, ceux-ci ayant en plus au moins la licence. Les établissements classés étaient dirigés par des conservateurs d'État sortis de l'ENSB (école nationale supérieure des bibliothèques). Il en va de même dans les musées.

Après la publication des statuts des cadres d'emplois des filières administratives et techniques, venait le tour à la fin des années 1980, de la filière culturelle. Elle concernait aussi les archives, musées, services archéologiques et établissements d'enseignement artistique, les emplois des bibliothèques en

constituant les plus gros bataillons. L'accouplement de la filière culturelle territoriale et une réforme concomitante des corps d'État devaient conduire au rapprochement des situations entre la fonction publique d'État (Bibliothèque nationale, bibliothèques universitaires, établissements spécialisés...) et la fonction publique territoriale, et à l'unité de la profession.

1989 LE PROJET IZNOGOU, DES KHALIFES À LA PLACE DES QUALIFS

Les projets ministériels sont envoyés début août. Ils sont immédiatement diffusés par les organisations de la CGT, transparence et démocratie étant les moyens de mener une activité revendicative avec l'ensemble des personnels. La première analyse de l'UFICT-CGT parue début septembre est largement partagée. C'est « Le projet Iznogoud, des khalifes à la place des qualifs »... La modernisation,



Agents des bibliothèques au travail – Photographe Robert Laponce (source Archives fédérales)

c'est 17 grades au sein de 7 cadres d'emplois, alors que les attentes majoritairement exprimées par les personnels sont de 3 cadres d'emplois seulement (agent qualifié du patrimoine, assistant qualifié de conservation, conservateur).

Le mécontentement est grand, mais le conseil supérieur n'est pas encore saisi. Le rassemblement dans l'action doit obliger le gouvernement à réviser son projet.

La démarche des syndiqués CGT est animée par des militants bibliothécaires de l'UFICT : Marie-Hélène Bastianelli (Gardanne Bouches-du-Rhône), Daniel Mayeur (secrétaire de l'UFICT). Ils travaillent à des points d'accord avec des adhérents de l'Association des bibliothécaires français — ABF — comme Jean-Pierre Zanetti (Tourcoing, CFTC).

Dès ce moment, l'insistance est mise sur la mobilisation de chaque catégorie de personnel sur ses revendications et l'organisation par le syndicat des convergences. Les revendications des personnels des archives, musées, bibliothèques, services de documentation, écoles de musique, des beaux-arts, services d'archéologie... sont à la fois particulières et communes. Particulières parce qu'elles sont

conditionnées par la formation, le lieu de travail, l'organisation du service public, la carrière... Communes pour les mêmes raisons, parce que l'identité des problèmes des uns et des autres éclate au grand jour, quand le syndicat est à l'initiative de rencontres et de l'expression de chaque catégorie. Besoins culturels dans la collectivité territoriale, contenu de la formation, déroulement de carrière, autant de sujets pour que chaque profession de notre secteur culturel s'exprime et agisse dans l'intérêt du personnel et du service public.

«La fureur et l'ire» (référence à l'opération La Fureur de lire du ministère de la Culture) s'exprime dans les bibliothèques : à Bagnolet, dans le Val-de-Marne, à Lyon (assemblée générale avec 60 participants de 23 bibliothèques), dans les Bouches-du-Rhône (manifestation à La Ciotat — où le maire veut couler le service public de lecture par la censure sur les livres et revues, le licenciement de 28 fonctionnaires titulaires — puis à Marseille et en Arles, pétition massivement signée), à Montreuil (salon du Livre de jeunesse), à Grenoble... le ministère tempore et reçoit une délégation syndicale; il renvoie aux propositions d'un groupe de travail sur la catégorie B.

1990 UN BOUILLONNEMENT REVENDICATIF

L'Ufict peaufine ses propositions en matière de formation initiale, de formation continue, de qualification-classification, de rémunération. Le prix d'un bouquin de poche, c'est le gain d'une heure de travail en catégorie B! Les personnels réclament une loi sur la culture pour obtenir des garanties minimales pour l'organisation d'un service public culturel dans toutes les collectivités territoriales.

Les projets de décret des cadres d'emplois des catégories A et C sont diffusés le 14 juin pour un examen lors de la séance du conseil supérieur le... 12 juillet. L'absence du B et la date prévue traduisent la gêne gouvernementale face à la vigilance active des personnels. Il n'y aura pas d'examen le 12 juillet. Une bataille revendicative pied à pied est conduite en formation spécialisée comme au conseil supérieur. Le 17 novembre 1990, une manifestation nationale place des Invalides à l'appel de la CGT, CFDT, CFTC, FO et ABF, mobilise plus d'un millier de bibliothécaires, d'archivistes, de documentalistes, de personnels des musées, de l'archéologie, ainsi que les «exclus», animation socio-culturelle, théâtres, muséums, chœurs et orchestres, avec une diversité professionnelle et régionale.

Au conseil supérieur le lendemain de la manifestation, le ministre Marchand annonce quelques mesures sur les intégrations, en arrosant un peu les A par des dispositions d'épicerie, un peu moins les B, les C à peine. Mais il maintient l'architecture du projet, la multiplication des grades, le A prime et le B type. Les élus politiques s'inquiètent du sort funeste que le gouvernement veut faire au service public culturel et aux personnels.

L'information en direct est organisée par la CGT. Les « maquignons de Matignon » ne parviennent pas à faire passer les cadres d'emplois des personnels des secteurs culturels. Une deuxième séance est arrachée.

Le 19 décembre 1990, à nouveau, grève nationale et manifestation à Paris du Centre Pompidou au Palais-Royal, avec une participation des professeurs de musique.

Ceux-ci sont organisés dans la Fédération CGT du spectacle (Syndicat National des Artistes Musiciens SNAM). La coordination entre le SNAM et l'UFICT Services publics se fait cependant correctement. Les représentants CGT au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale défendent la plate-forme élaborée par les personnels avec le SNAM et dénoncent la restructuration de l'enseignement artistique qui mène au déclin de l'enseignement artistique public.

1991 MAGOUILLES BLUES

Le gouvernement fait voter ses propositions au conseil supérieur réuni le 21 février. Les votes sont clairs : les autres syndicats les ont approuvés en compagnie des élus socialistes ; élus de droite et PC ont dénoncé leurs effets néfastes. La CGT s'est opposée à ces textes comme les personnels l'avaient revendiqué. Selon Dominique Lahary¹, à l'époque conseiller de la CFDT, « l'arbitrage [de Matignon] étant irrévocable, il y eut au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale une bataille sur le pyramidage et les conditions d'intégration des agents en place ». Après une suspension de séance qui fleur bon ce qui s'était passé lors de la négociation de la réforme Durafour sur la grille, « les projets initiaux limitaient sévèrement le nombre de "C plus" et de "B plus" au sein de leur catégorie, à la fois pour le flux (par quota) et pour le stock (par intégration) : ces verrous sautèrent. Furent arrachées des intégrations au niveau supérieur sur une période transitoire de trois ans. Ces concessions motivèrent de la part de la CFDT, de la CFTC et de FO le vote positif auquel elles étaient d'ailleurs conditionnées tandis que la CGT votait contre. Mais sur le plan professionnel, le résultat fut quasi unanimement vécu comme une défaite. »

Les personnels du patrimoine dans leur di-

versité syndicale et professionnelle avaient exprimé dans des initiatives communes leur volonté de voir prises en compte leurs exigences. Les directions nationales des autres organisations avaient publiquement dénoncé la nocivité des projets et ne trouvaient pas de mots assez durs, dans les manifestations notamment, pour dénoncer le démantèlement du service public culturel particulièrement la lecture publique et la musique. La duplicité des délégations nationales des autres syndicats est dénoncée. Nombreux sont les personnels qui ont une impression de trahison. À quoi sert donc un syndicat qui ne défend pas les revendications des personnels, à fortiori de ses syndiqué-es ? Ces organisations qui se soumettent aux pressions gouvernementales n'apparaissent-elles pas comme des courroies de transmission, chargées de faire accepter les restructurations, rampantes ou franches ?

La CGT, avec certes ses insuffisances et ses faiblesses, a proposé le débat et l'action dès le départ. Elle a incité à l'organisation de la consultation des personnels, dans leur diversité. Fidèle à ses engagements, elle a été l'expression des personnels au conseil supérieur. Les décrets portant statuts des cadres d'emplois de la filière culturelle ont paru au JO du 4 septembre 1991. Ceux des corps d'État nouveaux ou modifiés ainsi que la transformation de l'ENSB en ENSSIB (école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, formant conservateurs d'État et conservateurs territoriaux) le seront au JO du 12 janvier 1992.

1992 LA MACHINE À TIRER, À DIVISER

Au-delà de la vision technocratique des métiers dans les bibliothèques, les musées, les archives, l'archéologie, de la conception caporaliste des relations entre les niveaux de qualification (tout le monde est le chef de tout le monde, sauf bien entendu les agents du patrimoine de 2e classe), les 17 grades, les 8 cadres d'emplois ne répondaient surtout pas aux aspirations des collègues, ni même aux besoins de l'organisation du travail.

Durant une période transitoire de 3 ans dut être réalisé un tri des agents, entre ceux pour qui l'entrée dans les nouveaux statuts était une opération blanche et ceux qui pouvaient voir leur situation matérielle et symbolique un peu progresser.

Ce processus fut d'autant plus mal vécu qu'on tria selon des logiques diverses, ce qui engendra de toutes parts un sentiment d'injustice et ce qui s'est traduit par des luttes pour des intégrations au plus haut niveau.

Le « bouillonnement » revendicatif a été d'abord une réaction au projet gouverne-

mental. Ce fut là un des aspects insuffisants de ce mouvement. L'action sur la base des aspirations des agents reste à construire, au mieux à relancer.

Mais il faudra attendre le 17 décembre 1995 pour qu'il y ait à nouveau une mobilisation d'ampleur nationale dans la filière culturelle. C'est une manifestation à Paris de plusieurs milliers d'enseignants artistiques — essentiellement du secteur musical. Après les statuts particuliers parus en 1991, la titularisation des professionnels est restée très minoritaire : il y a plus de 80 % de non-titulaires. Cette situation résulte à la fois du peu de postes créés par les collectivités et des dysfonctionnements intervenus dans l'organisation — voire la non-organisation — des concours par le CNFPT. Cette précarité a des conséquences dommageables sur la qualité, la continuité même des enseignements. Les manifestants veulent la construction d'un vrai service public décentralisé d'enseignement artistique, travaillant en complémentarité avec l'Éducation Nationale, disposant de personnels bénéficiant d'un statut et d'une formation adéquates.

La question de la formation est à l'ordre du jour dans le secteur des bibliothèques. Le CNFPT, dont on connaît le manque chronique de moyens, a des difficultés pour assumer les besoins en formation initiale d'application. Les responsabilités de l'ENSSIB, de l'École du Patrimoine, des universités sont à revoir. Des formations universitaires Bac+2, Bac+4/5 et troisième cycle doivent être mises en place. Certains sont nostalgiques du CAFB, arguant de l'aspect unificateur de cette formation initiale, alors que cette formation professionnalisée ne suffit plus aux exigences de qualification que nécessite le service public d'aujourd'hui. Une formation Bac + 2 réellement reconnue dans le cursus universitaire et rémunérée comme telle (et non par le CII qui ne consiste qu'en une petite vingtaine de points d'indice brut) est nécessaire.

Ainsi, au final, cette période de luttes 1988-1992 a abouti à un échec pour obtenir du gouvernement la prise en compte des aspirations des agents et des besoins d'un service public moderne. La CGT a fait preuve d'une démarche transparente et cohérente. Mais, si elle a été capable de produire des propositions revendicatives statutaires, dans combien d'établissements les a-t-elle mises en débat ? A-t-elle confronté réellement ses propositions à la perception qu'ont les collègues de leur réalité professionnelle et statutaire ?

1 Dominique Lahary « 1988-1992 : la bataille des statuts » in « Bibliothèque(s) », revue de l'ABF, numéro spécial « L'ABF a 100 ans », 28 juin 2006 pp. 95 à 100

QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC LOCAL, QUALIFICATION DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX, PROMOTION SOCIALE ET ÉMANCIPATION

50 années de combat de la CGT pour le CNFPT et le service public de formation professionnelle

PAR JEAN-MICHEL DELAYE, SECRÉTAIRE DU SYNDICAT CGT DU CNFPT

Le CNFPT (à l'époque le CFPC) a été créé par la loi du 13 juillet 1972. Il y a un peu plus de 50 ans ! Au cours de ces 50 années, la CGT a été le fer de lance du combat pour le développement et la promotion du service public de formation professionnelle et d'un établissement public paritaire en charge de sa mise en œuvre : le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Un service public de formation professionnelle assurant la qualification des fonctionnaires territoriaux pour un service public local de qualité, renforçant leurs garanties statutaires, favorisant leur promotion sociale et visant à une formation professionnelle émancipatrice selon les valeurs de l'éducation populaire.

Le regard rétrospectif, sur ces cinquante années, autour de quelques-unes des thématiques qui lient formation professionnelle/statut/service public permet de repréciser le rôle qu'a joué et que joue le CNFPT comme acteur incontournable du paysage des collectivités locales.

Trois années après une crise sanitaire qui a rappelé le caractère vital pour la Nation des services publics, ce regard sur ces 50 années passées a aussi une dimension prospective.

Il souligne l'actualité des combats de la CGT contre les forces libérales qui s'efforcent de détruire les services publics par leur privatisation, le démantèlement du statut des fonctionnaires, la précarisation des agents et l'instrumentalisation de leur formation professionnelle :

- Le combat pour le CNFPT, creuset de la culture du service public local, clef de voute du statut de la fonction publique territoriale ;
- Le combat pour la défense de la cotisation sociale de la formation professionnelle, contre son dévoiement et la mise en concurrence de la formation professionnelle ;
- Le combat pour une fonction publique de carrière qui garantisse les qualifications des fonctionnaires territoriaux et leur promotion sociale ;

- Le combat pour une conception du fonctionnaire citoyen contre le « new public management » et pour répondre aux défis présents des services publics.

Au cours de deux journées d'étude, la Fédération des Services publics et le syndicat CGT du CNFPT proposent à toutes celles et tous ceux qui partagent ces combats — qu'ils soient ou non adhérents de la CGT — d'en débattre afin de faire converger les forces de résistance aux politiques libérales et d'avancer sur la voie de la reconquête d'un service public de formation professionnelle qui renforce la qualité des services publics locaux et réponde aux besoins des fonctionnaires territoriaux.

Ces deux journées d'étude sont tout particulièrement ouvertes à tous ceux qui partagent la préoccupation pour l'avenir de la jeunesse de notre pays et qui se reconnaissent dans ce qu'exprimait, Alain LEAP, responsable de la CGT fonction publique, il y a près de 50 ans : *« Il est aisé de comprendre que la compétence du corps des fonctionnaires ne sera assurée que si, à tous les niveaux, les meilleurs éléments de la jeunesse se sentent attirés par les carrières de la fonction publique. »*

Ces deux journées d'étude sont construites autour de 4 tables rondes associant des syndicalistes, des universitaires, des acteurs — actuels et passés — des responsables de formation.

La première table ronde, « Le CNFPT, bien commun de tous les territoriaux » permettra de revenir sur les principales dates clés du CNFPT, qui sont étroitement liés à celles de la décentralisation et de la construction du statut de la fonction publique territoriale. Avec une question d'importance : la place des représentants CGT dans les instances paritaires du CNFPT — CA, CNO, CRO — dans l'élaboration et l'action revendicative de notre fédération pour le service public de formation professionnelle.

La seconde table ronde « Le CNFPT, prescripteur, partenaire ou prestataire des collectivités locales ? » — titre des rencontres des cadres du CNFPT à Angers en 2006 — formule les 3 « postures » du CNFPT vis-à-vis des collectivités locales et interroge : Que reste-t-il aujourd'hui du CNFPT, prescripteur de formation ? Quels risques contient la « territorialisa-

tion» d'une transformation du CNFPT en prestataire de formation au service du «patronat territorial»? Quelle place des plans de formation, validés par les Comités Sociaux Territoriaux des collectivités dans la construction de l'offre du CNFPT? Cette seconde table ronde vise aussi à rappeler que les ressources du CNFPT ne résultent ni d'une dotation de l'État, ni d'un impôt local, ni d'une subvention. Elles sont assises sur la masse salariale des agents des collectivités locales. Elles constituent donc, au sens fort du terme, un salaire socialisé selon le même principe que celui qui fonde la sécurité sociale. Ces 50 années de défense de la cotisation du CNFPT restent marquées par la défense du montant de la cotisation — le 1 % formation — et l'opposition de la transformation du CNFPT en OPCA ou en EPIC.

La 3^e table ronde «Le Droit à la formation, composante du statut d'une fonction publique de carrière» entend revenir sur l'évolution des 50 années de la réglementation de la formation professionnelle dans notre pays et la déclinaison de ces évolutions dans le champ de la fonction publique territoriale à partir des analyses de deux camarades de la CGT, Didier Gélot et Djamel Teskouk, auteurs de l'ouvrage «1971-2021 : Retour sur 50 ans de formation professionnelle»

Le témoignage d'un fonctionnaire territorial sur le lien entre sa carrière et le CNFPT qui, avec ses préparations aux concours, l'organisation des concours, ses formations initiales et continues, a permis de faire fonctionner l'ascenseur permettra de faire écho à cette formule de notre camarade Gilbert Dussart dans laquelle se reconnaissent des dizaines de milliers de fonctionnaires territoriaux : «Je suis un pur produit du CNFPT».

Ce sera aussi l'occasion de souligner l'urgence de la reconquête des formations statutaires à l'heure où se multiplient les «jobs dating» et la valorisation par les collectivités locales de leur «marque employeur».

En effet, la séparation du grade et de l'emploi, sur laquelle repose le statut de 1983, a pour corollaire une formation initiale d'application qui prépare aux différents emplois que le titulaire du grade est susceptible d'occuper au cours de sa carrière, et pas seulement à celui défini par le 1^{er} employeur.

La dernière table ronde de ces journées d'étude, «Fonctionnaire citoyen : un combat plus que jamais d'actualité» rappelle que seule la notion de «fonctionnaire citoyen» est à même de répondre aux enjeux des services d'aujourd'hui. Seule la conception du fonctionnaire-citoyen permet aux services publics d'assurer la mise en œuvre des principes qui le fondent

(continuité, adaptabilité, égalité d'accès) et de répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés : organisation de la solidarité nationale, réponse aux nouveaux besoins («emplois du lien et du soin»...), questions environnementales... comme cela a été montré de manière exemplaire par les fonctionnaires de la territoriale, de l'hospitalière et de l'État au moment de la pandémie.

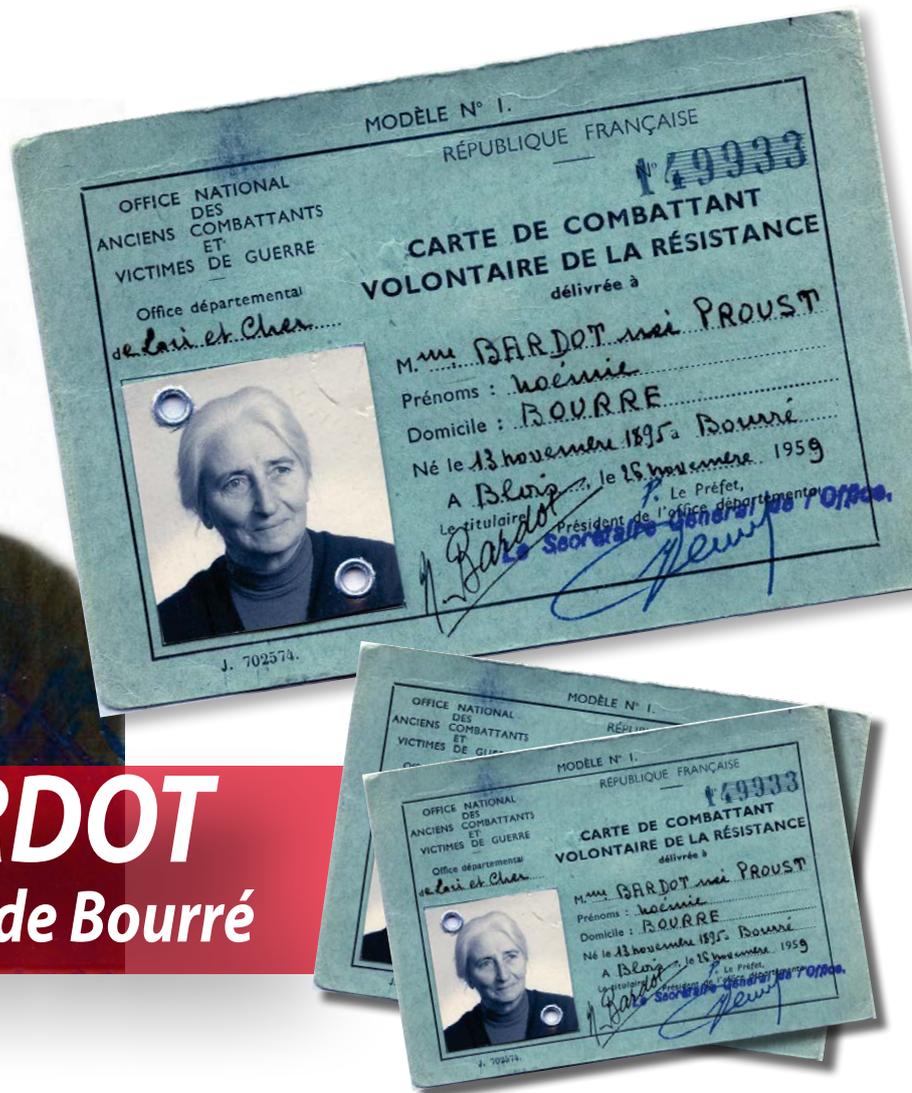
Cette dernière table ronde a aussi une vocation offensive : face aux 30 dernières années de New Public Management, elle entend armer les participants à ces journées d'étude au combat idéologique contre cette idéologie managériale. La formation professionnelle peut aussi être une arme de résistance à l'idéologie néo-libérale de démantèlement des services publics, car, ainsi que le note Pierre Legoy, «la formation est un champ revendicatif prioritaire car porteur d'un contenu transformateur des rapports sociaux».

Journées d'étude : 50 années de combat de la CGT pour le CNFPT et le service public de formation professionnelle.

Les 5 et 6 octobre 2023 à l'INSET d'Angers.

-> Pour tout renseignement :
Florence LE CHANJOUR
florence.lechanjour@cnfpt.fr)
ou Katel CORDUANT
(katel.corduant@cnfpt.fr)





Noémie BARDOT

Secrétaire de mairie de Bourré

PAR THÉRÈSE GALLO-VILLA*

Un bel exemple de la Résistance dans l'Administration municipale durant la Seconde Guerre mondiale.

Noémie Marie Proust est d'origine modeste. Elle est née à Bourré¹ le 13 novembre 1895. Elle est la fille de Noé Proust, né à Chaumont-sur-Loire, bûcheron puis vigneron et de Marie Allion de Pouillé, domestique.

Le couple habite le village de Vallagon à Bourré. On notera que Noé Proust est titulaire du Brevet de l'Enseignement Primaire (c'est-à-dire l'équivalent du BEPC). C'était un niveau d'instruction élevé à l'époque, caractéristique de ces bons élèves ruraux de l'école républicaine, mais qui n'a pas donné la possibilité à Noémie de poursuivre des études en raison du manque de moyens et de perspectives de ses parents.

Noémie débute ses fonctions de secrétaire de la mairie de Bourré, en janvier 1927. Le 29 janvier 1937 à Bourré, elle épouse Marcel Bardot, originaire de l'Allier, né en 1893 et déjà deux fois veuf. C'est un ancien combattant de la Guerre de 14-18 où il avait été gravement blessé. Il est cuisinier au Château de Vallagon.

En pleine guerre, le 2 juin 1941, nait leur fille Annette.

Noémie Bardot fut ce qu'il est convenu d'appeler une résistante « isolée », c'est-à-dire qui n'a appartenu à aucun mouvement ou groupe organisé de la Résistance. Elle est entrée en résistance par altruisme et idéal patriotique. Elle ne se résignait pas à l'Occupation allemande.

On ne souligne pas assez le rôle important qu'ont joué les secrétaires de mairie, hommes et femmes, dans la Résistance. Noémie Bardot en est un exemple caractéristique.

Les mairies étaient à l'avant-scène des réalités et conséquences de l'Occupation. Ce sont elles qui étaient confrontées à une double administration : celle de Vichy et celle des Allemands. Elles étaient l'interface entre les populations et ces politiques de restrictions et de répression.

Nombre de secrétaires de mairie, souvent avec l'assentiment du maire et d'élus, vont mettre à profit les domaines d'intervention

des communes pour aider la Résistance. Certains sont des membres actifs des principaux mouvements organisés. Dans notre zone, de la vallée du Cher, il s'agit en 1943-1944, de LibéNord, des FTPF-Front National et de l'ORA qui constituent les FFI. D'autres, comme Noémie, agissent d'eux-mêmes... Ils font passer des informations reçues en mairie à la Résistance comme pour de probables arrestations de tel ou tel. Ils font trainer les choses pour gagner du temps avant de répondre à des demandes de renseignements concernant des gens suspectés d'être anti-Allemands, proches de la Résistance ou communistes, juifs, francs-maçons. Souvent, ils falsifient ces renseignements.

Ils vont apporter une aide irremplaçable pour fournir des documents administratifs indispensables pour survivre sous l'Occupation : les cartes d'identité quand on était contrôlé x fois par jour et les cartes d'alimentation quand existait la distribution réglementée des produits de première nécessité (nourriture, textile, chaussures, etc.), ainsi que telle ou telle attestation. Ils utilisaient le matériel officiel et les précieux tampons de la mairie.

1 Bourré est une commune du Loir-et-Cher (1096 habitants en 1962). Depuis 2016, elle est fusionnée avec Montrichard.

AIDER PARTICULIÈREMENT LES JEUNES

Noémie Bardot va utiliser ses fonctions pour apporter son aide notamment aux jeunes requis pour le STO. De premières mesures, dès 1941, organisaient l'envoi de main d'œuvre vers l'Allemagne.

Ce furent des échecs. Les Allemands exigent alors une politique de grande ampleur de transfert de main d'œuvre pour faire tourner leur industrie de guerre et remplacer aux champs leurs soldats.

Ce sera le Service du Travail Obligatoire qui impacte totalement les jeunes Français à partir de la classe 1942.

Le phénomène des «réfractaires» est massif. Les jeunes refusent cette déportation du travail et se réfugient notamment dans nos campagnes où ils sont cachés dans les fermes et y travaillent. Il y a aussi ceux requis pour travailler pour l'organisation TODT, chargée des grandes constructions dans les pays occupés et en Allemagne.

Saluons aussi le courage de tous ces ruraux qui aidèrent et sauvèrent ces jeunes. Noémie Bardot leur fournit ces précieuses cartes d'identité, fausses bien sûr, et d'alimentation. Elle recevra, lors de la constitution de son dossier de Résistante en 1956, beaucoup de chaleureux témoignages de ces réfractaires.

Citons entre autres : René Vannier en son nom et celui de ses camarades de la section du canton de Montrichard des Réfractaires et Maquisards ; Philippe Daufresne de Paris ; Maurice Deniau de Villiers St Paul dans l'Oise ; François Lempart de Versailles ; Gilbert Boisbourdin de Pontlevoy ; Henri Montprofit, Robert Proust, Pierre Thevenas, Pierre Legout de Bourré.

Elle a aussi aidé les Résistants en tant que tels, comme en atteste Lucien Gigaud qui fut maire de Bourré et Conseiller général de Mennetou, en 1945, en leur fournissant cartes d'identité et d'alimentation. Il était le responsable du Groupe du canton de Mennetou-sur-Cher, affilié à LibéNord.

Ce qui frappe à la lecture de ces témoignages, c'est que Noémie Bardot a pratiqué une aide sur la durée et non ponctuelle. Ceci est particulièrement remarquable pour les cartes d'alimentation et les tickets qui s'y rattachaient. Pour beaucoup de ces réfractaires, elle les a aidés de 1943 à 1944, parfois dès 1942.

Noémie bénéficiait d'un «Ausweis» l'autorisant à passer la Ligne de Démarcation, car elle assurait aussi le remplacement du secrétaire de mairie de St Julien de Chedon, en zone libre.

Elle transportera ainsi des papiers et documents, d'un côté et de l'autre.

Elle sera aussi «passeuse» en facilitant le franchissement de la Ligne aux réfugiés et prisonniers évadés, nantis par ses soins de faux-papiers. Près d'une quarantaine de leurs vraies cartes d'identité laissées aux soins de Noémie furent retrouvées dans ses archives.

Il faut mesurer les risques pris par Noémie Bardot !

Ni Vichy ni les Allemands n'étaient indulgents avec ces secrétaires de mairie résistants.

Ils payèrent un lourd tribut, généralement la déportation et, dans notre département, pour une dizaine, la mort horrible dans un camp.

RECONNUE COMME RÉSISTANTE

Le 25 février 1946, Noémie Bardot se voit attribuer la Médaille de la Reconnaissance française. C'est une décoration officielle destinée aux civils, créée en 1917 au cœur de la Grande Guerre, qui honore les actes de courage et de dévouement en temps de guerre (elle sera supprimée en 1959).

Elle a attendu plusieurs années pour demander l'attribution d'une Carte de Combattante Volontaire de la Résistance.

Comme beaucoup de résistants qui estimaient qu'ils n'avaient fait que leur devoir. Et comme eux, Noémie Bardot parlait peu de cette tragique période et de ses activités résistantes.

Ceux qui l'ont connue saluent sa modestie et sa simplicité.

Dans la Commission Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance qui donna un avis favorable le 11 février 1957, siégeaient deux grands résistants du Département : Marcel Buhler, membre du SOE/Réseau Adolphe, qui fut déporté, puis maire de Blois et Théo Bertin de Contres, responsable de LibéNord, condamné à mort par les Allemands, un des libérateurs de Blois et Vice-Président du Comité Départemental de Libération. Elle lui sera délivrée le 26 novembre 1959. Puis, le février 1960, elle bénéficiera de la carte du Combattant 1939-1945.

ÉLUE MAIRE DE BOURRÉ

Après la guerre, Lucien Gigaud avait été nommé instituteur à Bourré. Il en sera le maire de 1953 à 1962, date de sa mutation à Romorantin.

Noémie fait valoir ses droits à la retraite en novembre 1961, à 66 ans.

C'est la conseillère municipale Noémie Bardot qui le remplace comme maire, le 8 février 1962.

Cette élection est significative de la confiance de la population à son égard pour son rôle dans la Résistance, ses compétences de gestionnaire locale et sa disponibilité pour ses concitoyens.

Et cela à une période où très peu de femmes accédaient à des responsabilités de cette nature.

Elle sera réélue maire pour la mandature 1965-1971 et finit son mandat le 26 mars 1971.

Noémie Bardot recevra aussi des décorations pour ses services civils à la mairie.

Son mari Marcel décèdera à Bourré le 29 septembre 1964.

Cette femme menue, portant un strict chignon et habillée sobrement, avait choisi de se retirer à la Maison de Retraite de Montrichard où elle mourra le 22 septembre 1983 : elle avait 88 ans.

Elle avait habité au village du Rigodon à Bourré.

La municipalité a perpétué le souvenir de Noémie Bardot en donnant son nom à un chemin : le chemin Noémie Bardot.

N'oublions pas ces femmes et ces hommes qui nous ont sauvés de la barbarie nazie.

Secrétaire de mairie en 2023

Le Sénat a adopté, le 6 avril 2023, une proposition de loi pour revaloriser le métier de secrétaire de mairie, à l'initiative du groupe communiste. Les secrétaires de mairie sont environ 14 000, à plus de 90% des femmes, la plupart à temps non complet. Ce sont un des rouages essentiels à la vie des petites communes, d'une incroyable polyvalence ; d'ici 2030, un tiers d'entre elles aura pris sa retraite.

Sources : ADLC : Carte de CVR 1693 W 27.

Fiche Lucien Gigaud sur le Maitron.

État civil de Bourré et informations sur les élections municipales transmises par la Mairie.

Travaux de l'auteure sur la Résistance.

Je remercie Mme Michel Delalande, Mme Monique Lefèvre et Mr Charles de Belder pour leur aide et j'adresse ma gratitude à Madame Annette Bardot-Thil pour les documents transmis.

* Article vu sur le blog de Thérèse : <https://www.tharva.fr/1939-1945/no%C3%A9mie-bardot>

Adhésion à l'IHS

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES

*(La cotisation comprend l'abonnement à Mémoires d'avenir,
la revue de l'IHS de la Fédération des
Services publics, et aux Cahiers de l'IHS confédéral)*

Adhésion individuelle syndiqué-e : 20 euros

Adhésion individuelle hors CGT : 35 euros

Adhésion syndicat de moins de 100 adhérents : 50 euros

Adhésion syndicat de plus de 100 adhérents : 75 euros

Adhésion coordination syndicale départementale

ou coordination fédérale régionale : 50 euros

Organisation, institution hors CGT : 150 euros



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom..... Prénom.....

Adresse postale

Code postal Ville

Mail..... Téléphone

Bulletin et chèque à retourner à :

IHS des Services publics CGT

Case 547 - 263, rue de Paris

93515 MONTREUIL CEDEX

Mail : ihsfdsp@cgt.fr — Tél. : 01 55 82 88 20

Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Année 2023

Adhésion individuelle syndiqué

Adhésion individuelle hors CGT Adhésion syndicat - 100 adhérents

Adhésion syndicat + 100 adhérents Adhésion CSD ou CFR

Adhésion Union fédérale Adhésion organisation, institution hors CGT